



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique

n°1016

du 26 août 2024



Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
- Tableaux de promotion à la hors classe - Année scolaire 2023-2024	3
- Tableaux de promotion à la classe exceptionnelle - Année scolaire 2023-2024	22
- Circulaire relative aux modalités de suivi et d'évaluation des stagiaires en responsabilité à mi- temps et à temps complet en vue de la titularisation des personnels enseignants du premier degré, des personnels enseignants et d'éducation du second degré (certifiés, agrégés, CPE, EPS et PLP), dans l'enseignement public et de la proposition d'un contrat définitif d'enseignement pour les personnels enseignants de l'enseignement privés sous contrat (1er et 2nd degré)	34
Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques	
- Actualisation de la composition de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratifs, techniques, social et de santé auprès du recteur de l'académie d'Aix-Marseille - Représentants de l'administration et représentants du personnel	87
- Revalorisation de l'IFSE des personnels AAE et SAENES	90
- Revalorisation de l'IFSE des ASS et CTSS	92
Division des Examens et Concours	
- Indemnités de chefs de centres organisant le BTS - Session 2024	94

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE**

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Benoît DELAUNAY - Recteur de la Région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

REDACTEUR EN CHEF : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

CONCEPTION, REALISATION : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)

ce.ba@ac-aix-marseille.fr



DIPE/24-1016-898 du 26/08/2024

TABLEAUX DE PROMOTION A LA HORS CLASSE - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - chef de bureau - Tel : 04 42 91 74 26 - Mail : laure.alessandri@ac-aix-marseille.fr - Mme BOURGEOIS gestionnaire en charge des corps des Certifiés, PLP et PSYEN - Tel : 04 42 91 71 48 - Mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr - Mme SCHNEIDER gestionnaire en charge des corps des CPE et PEPS - Tel : 04 42 91 73 76 - Mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

- Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des professeurs certifiés de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe
- Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des professeurs de lycée professionnel de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe
- Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe
- Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des conseillers principaux d'éducation de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe
- Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des psychologues de l'Éducation nationale de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

**Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des professeurs certifiés de classe normale de
l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe**

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°72-581 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs certifiés classe normale bénéficiant d'une promotion à la hors classe au 1^e septembre 2024 :

OUSSELIN	OLIVIA
MONOT	BEATRICE
LEDET	SOPHIE
THEBAUD	MANUELLA
SQUILLARIO	DAVID
ROUX	VINCENT
AUBERT	STEPHANIE
LETESSIER	JULIE
FILIPPIN	OLIVIER
ANNE	JULIE
BROCH	VANESSA
BRETON	NICOLAS
GUIGOU	MELANIE
VALDY	CHRISTEL
MIHIERE	ANTHONY
GIBERT	PASCAL
DUMAS-BOUZE	ANNE
LANDRY	DENIS
BROCHOIRE	NICOLAS
SECONDY	JEAN-ROCH
CHANFRAY	RAPHAEL
MERLIER	CYRIL
MOLIE	ARNAUD
RUIZ	CHRISTOPHE
PELLEGRINO	JULIEN

VIAU	JULIEN
BORT	GUILLAUME
GARDAIR	JEAN-BAPTISTE
BOURELLY	JULIEN
SOLE	REGINALD
VILLARET	ARNAUD
WANECQUE	LAURENT
GANOZZI	PIERRE-MARIE
PALLUAU	NICOLAS
DELEUIL	GERARD
LEBOEUF	JEROME PHILIPPE
TCHOULDJIAN	ERIC
OLIVIER	JEROME
DANG	MINH NHAT LAP
DUDON RIPERT	FRANCOISE
HENNION	SOPHIE
DUMAS	JEAN-PHILIPPE
SECK	MARIEME
LAYE	GUILLAUME
MARION	GREGORI
LECCESE	FREDERIC
OLIVE	JULIEN
MARIS	FRANCOIS
TIGHADOUINI	NOUREDDINE
BOITARD	FELIX
BENOIT	FABIEN
FERRELI	FABRICE
MOYAL	JULIEN
JACQUOT-PREAUX	ALINE
VERNEY	MARIE ANGE
GRAZIANI	CECILE
NICOLLE	CARINE
BASCANS	CAROLE
HASNAOUI	KATHRINE
OTCHAKOVSKY-LAURENS	MARIE
BOYER	ISABELLE
SAUZER	AGNES
PALOMBA	LAURE-BEATRICE
MARROT	NATHALIE
AGOSTINI	CECILE
AGARD	CHRISTELLE
BON	CAROLINE
BONNET	CAROLE MADELEIN
CARRANO	LUGDIVINE LAURE
CASTELAS	THOMAS
GENNA	LAETITIA

SEGUIER	CELINE
DUMAY	SANDRINE
FIACRE	MAXIME
GIROD	AGNES
GRASSELLI	OLIVIER BRUNO
JOVIC	NATACHA CARMEN
KOHN	SANDRINE
ROYNETTE	SOPHIE
PALMERO	SYLVIA
PASSY	ALEXIA
AUZET	MURIEL
ROUMENS	MARIELLE
RUIZ	BENOIT
SABATE AUDE	PASCAL
SCHEERER	CLAUDIA
SCHMIDT	ARNAUD
THIBAUT	TONY SERGE GERA
TOMASI	MARIE ANNA
ESCURET	KATALIN
TAVERNA	SANDRA
BARDIN	SYLVIE
ROUX	MELANIE
BASSET	KARINE
FORESTIER	MARION
CICERO	DELPHINE
DE GRAEVE	CECILE
DERY	NADEGE
DUNYACH	XAVIER
GILLY	CECILE
MAUFFREY	LAURE MICHELE
MIGNONI	MYRIAM
TARDIEU	FRANCOIS
VIGOUROUX	STEPHANE-PAUL
ROUDIERE DURBEC	MARIE ELISABETH
RAYNAUD	CORALIE
FERRETTI	CHRISTINE
HEY	JEAN MICHEL
PERROT	PHILIPPE
SPINOSI	HELENE
PEYNICHOU	EMILIE PAULINE
MILESI	MIREILLE
MISRAHI	ELISE LESLIE
NUNAN BORDES	CARINE
BONILLA GOMEZ	NATALIA
RIVIERE	CATHERINE
NOVARA	PASCALE

TOMASZOWER	CYLIA
COHEN	MARION
LEFEBVRE	GWENAELLE
AUBERTIE	AUDE
KAYSER	AURELIE
TESSERAU	FLORENCE
FERAUD	ELODIE
BOULOC	NATHALIE
GLEIZES	LEYLA MARLENE
BARON	VALERIE
SABATIE	NATHALIE
FERAUD	VIRGINIE
GIRAUD	EUGENIE
DALVERNY	EMILIE
LOISY	JEAN-YVES
OLIVIERI	LAETITIA
OURI	MOUNIR
PECHERAL	GILLES
ROSELLO	LAETITIA
VICENTE	SOPHIE
LIBUTTI	STEPHANE
ADDALA	REKIA
MILLET	MARIANE
COMBE	HELENE CLAIRE
GONZALEZ	PIERRE
BONNAIRE GONNET	NATHALIE
DECOLIN	EVE
CHARRIER	SOPHIE
MARIN-CUDRAZ	ANTHONY
BOUILLAT	EMILIE MIREILLE
HAMONIC	ERWAN
CAMPS	LYDIE
CARLHIAN	EDITH
CAYRE	BENOIT
TALMA	LISA
SULTAN	HELENE GENEVIEV
MERCIER	STEPHANIE
SADESKI	GERALDINE
SAYER	LAETITIA
SIBAUD	DAVID ROGER
DEWINCK	CHRISTINE
TROTET	ANNA
PETRUS	VERONIQUE
PEREZ	NELLY
REDOUTEY	MARION
DISCOURS	JEAN MARC

BARRAL	GUILLAUME
PENNEC	FLORIAN
PODEUR	AGNES EMILIE
NAVAS	FABIENNE
BERLAND	HELENE
BENFERHAT	ABDELKADER
COSSALTER	BERTRAND
BORREDA	DELPHINE
RIVET	CATHERINE
BADIOU	JEROME
BUONOCORE	GUILLAUME
PANTEL	LUDOVIC
PRONOST	CELINE
QUENARDEL	CLAIRE
BROUDIC	KAREN
AZOUAOU	NADIA
MILARDO	SOPHIE
DAUTAIS-LEGAC	HELENE
LISKA	MARIE
SAJJAD	KIREN
GARAGNON	CORALIE
POCHIC	FRANCK
NICAULT	JEROME
HUTIN	VERONIQUE
SALAMON	GRETEL
ROUGE	NATHALIE
SERRE	VIRGINIE
BATAILLE-SKYRONKA	KAREN
BERNARD	FANNY
BROCHE	LISE
BYASSON	MARIANNE GENEVI
XAMBO	CELINE
FORAY	STEPHANE
GRIMA MORALES	MARIE-FRANCE
HUIN	AUDE
MARTIN	ELODIE
QUAGLINO	CECILE MARION
SELLIER	NATHALIE
CHAPLAIN	FREDERIC
FOURNILLER	FREDERIC
BOUDET	VIRGINIE
MONTEIRO	HUGUES ANTOINE
LUXTON	ALASTAIR
MORINI	TANIA
DE NARDO	PIERRE
TURC	JEAN-MICHEL

HILAIRE	STEPHANIE
MONTEIL	AURELIE
BELANGER	AURELIE
CARRET	AUORE
GARRIGUE	OLIVIER
RICARD	GHISLAINE
VAIZEY	NATASHA
BOTTASSO	CHRISTELLE
HERCOT	NATHALIE
PORRI	VIOLAINE
CASTEL	JULIE
AMIEL	BRICE
BIENSAN	ERIC
CASEVECCHIE	ISABELLE
CESARO	ORLANDO
FAURE	BENOIT
TRACOL	HELENE
SARROBERT	BRUNO
ASTREOUD	JEROME
CENATIEMPO	CANDY
CATALA	PIERRICK
REY	CHRISTOPHE
MICHEL	VINCILIA
PONS	GERARD
FLOURET	EMILIE
DECREUZE	PAULINE
ROLLE ALHAJ	ANNALUNA
DELAN	LYDIE
PHILIPPENKO	CLAIRE
FRIGIERE	PATRICK
MAALLEM	KALTOUM
PIERRE	ANNELISE
MEO	SONJA
TOUPIAC	JEROME
CHAUVET	ANNE
DENERVAUD	
JOUHANNEAU	CLAIRE
GUARDIOLA	ESTEFANIA
ANSART	MICHAEL
AUBEUT	SAMUEL
FRANCESCHETTI	DELPHINE
BIGOT	YVES
GRINAND	MATHIEU CYRIL
POIRIER	LILIAN ARNAUD
SERRAT	CARINE
BOTELLA	LAETITIA

BOUKARTA-SRIRI	SOUAD
DAVAINE	ISABELLE
GRABER	GILLES
LEPINE	BERTILLE
MEKHELIAN	NATHALIE SANDRI
PARCELLIER	CHRISTEL
BONNET	CECILE
MOUISSETTE	FADILA
LAUGIER	GILLES
VIERNE	BENJAMIN
CHETITA	SELIM
ARNOLD	JEREMY
ANDREWS	MELANIE
ROLLET	DALILA
BARBAZA	CECILE
BONNET	OLIVIER
BROUSSEAU-JEANNE	GWENAELLE
COTTIN	NICOLAS
LORENZI	MAGALI
SARDAIN	EMMANUELLE
TUCCELLI	STEPHAN
SAHEL	ARIANE
TORTOROLO	KATIA COLETTE
LOISEL	PHILIPPE
VASSILIOU BERNARD	EMMANUELLE
MASSE	GREGORY
MOULAY-MADRIAS	MAGALI
BOLFA	YANNIS
SHEER	VALERIE
DE WOLF	ERIKA
PIRRERA	LAURENT
PILOURDAULT	SOIZIC
RESCIGNO	STEPHANIE NADIA
PICCOLI	LAURA-ISIS
LESOUHAITIER	KARIN
BALLOT	MARIE-CHRISTINE
ALLES	PAULE
VANDERNOOT	ANOUK
GRAZIANI	CHRISTINE
BERNARD	PASCAL
MAOUCHE	MALIKA
CIAI	AURELIE
DEBROAS	CHARLES
TROUCHET	LOUISETTE
COURRIER	DELPHINE MARIE
CLEMENT	JULIE

BAUDOUY	GREGORY
GREMILLON	AURELIE
ROCHE	AUDREY
CHAMBON	CEDRIC
FAURE	GUILLEMETTE
BOURGEOIS	CELINE
MADAULE	ANTOINE
PONCIN	ROMARIC
FORTIN	SEVERINE
LEYDIER	CHANTAL
QUOIRIN	CLAIRE
AMATTE	NATHALIE
CAMBRIELS	SEBASTIEN
GERMANOS	ANAIS
MEZRICH	FABRICE
POURCHOT	HERVE
FLITTI	STEPHANIE
PINCEMAILLE	EMILIE
SALMI	KHAOUANE
AGNIEL	NATHALIE
AURELIO	AUDREY
TALLON	CELINE
BELLANGER DOS SANTOS	ANNABELLE
BUGAT	NICOLAS
GARCIA	MARIA DEL CARME
DALL OSTO-PUIG	FLORENCE
BALLET	CELINE
BALABAS	CHERIFF
LOCHE	CLAIRE
HAMMER	XAVIERE
LECLERCQ	AMANDINE
EL BAZE	FLORENCE CECILE
GERVASONI	MAXIME
BARRAL	ANNE
GRANDE	FLORENCE
FRAISSE	CATHERINE
GRANDIN	ISABELLE
MINASSIAN	PIERRE
MACKIE ARNAUD	RACHEL
JACOMET	COLINE
LOPEZ	VIRGINIE
DEVAUX	FANNY
EL HACHAMI	MOULAY DRISS
LARAN	SYLVIE
MICHEL	MELANIE
ROGERS	GAYLE LETITIA

MICHEL	ROBERT
ANDREU	DELPHINE
DECHAPPE	SYLVIE
ALILI	YAZID
SKAWINSKI	OLIVIER
ENCINAS	STEPHANE
GESLIN	STEPHANE
VILPINI	MARIANNE
VIDAL	KATYA
CONTER	MYRIAM
CENTAURI	LAURENT
CHAMBEU	VALERIE
LE GUEN	SOPHIE
ALARCON	AUDREY MYLENE
SEMPERE	BRIGITTE
GUILBAUD	MARIE-ANTOINETT
RENOU	MAGALI
TALET	PATRICIA
BRUNET	ISABELLE
PEYROT DEVICHI	KARINE
TAMI	FATIMA
D'ANDREA	JEAN-PHILIPPE
MIGNOT	CLELIA
LAINÉ	GAEL
GENSANE	OLIVIER
CHALOPIN	JEAN CHRISTIAN
JAULGEY	SANDRINE
NASRI	LAURENCE
ROUSSET	BENJAMIN
ALLOUCHE	CELINE
BRIAN	AURORE
ZAWADZKI	ELODIE
PERES	CHRISTEL
OLIVIER	CAROLINE
GODDARD	FRANCOIS
CHAN KAN	MELNICK
ALVES	EMMANUELLE
PERIGNAC	PIERRE
COSTE	DOMINIQUE
DELVAUX	CYRILLE
DUNAC	FRANCE
PREBOIS	JULIE MARIE
ARTUFEL	ISABELLE
CARON	ELISE
OBERTO	SANDRINE
SWIFT	ANNICA

TREGLIA CAYLAR	MARIE CHRISTINE
DAUGUET	PASCALE
TERJAN	EMMANUELLE
CARRIE	JEAN-EMMANUEL
MOUCADEL	DOMINIQUE
LEDUCQ	MARYLINE
BOUCHENKIR	KAMEL
DUBOIS	PHILIPPE
HALFON TENENBAUM	BLANDINE
PARISOT	ELISABETH
GRASSO	CLAIRE
LEROY	KARINE
MAHZOUL	MOHAMED
AZZURO	CARINE
CHANCHOU	LILIANE
BERCHENKO	DAVID
BOROT	ERIC
VIVIEN RAGUET	VALERIE
ALBERTINI	GWENAELLE
BAILLY	FLORENCE
BEN HASSEN	FADHILA
CABRERA	GAELE ANNE
VALLET	CLAUDIA
FERRAN	NATHALIE
SERRA	NATHALIE
ORTEGA	MARIA
ROSSEL	EMILIE
MORAND	NATHALIE
BARBARA	AMANDINE
GUILHEM	SOPHIE
DEGRASSI MAZZI	VERONIQUE
DAUBORD	VIRGINIE
DERIU	SYLVIE
DUPIN	SANDRINE
PREVOST	SANDRINE
PROST	BLANDINE AIMEE
ROYER	NATHALIE
HUA	FABIENNE
FUSAI	FRANCOISE
JUILLAN-PEREYROL	ODILE
BRU	CHANTAL
DONADA	MAGALI
PONS	ELSA
LASALLE	FRANCOIS
DROMBRY	NADEGE MONIQUE
GENTY-TROBRILLANT	MARION

BILLOTTA
NALLET

CHRISTEL
MARIE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des professeurs de lycée professionnels de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs de lycée professionnel classe normale bénéficiant d'une promotion à la hors classe au 1^{er} septembre 2024 :

CORDONNY	MARION
JACQUOT	BERTRAND
BOUQUET	NICOLAS
GIABICONI	DOMINIQUE
OLLIVIER	JULIEN
CONTRERAS	STEPHANIE
CODOL	VINCENT
PASCAL	WILFRIED
EL AZHAR	ALI
BASTOGI	MIKAEL
TAIBI	CHRISTOPHE
PISANI	HUGO
ERGUL	BUGRA
MASSOL	CHRYSTELLE
THEBAUD	MANUELLA
FRIGARA	ANTOINE
AUMAGE	SEBASTIEN
LUTZ	EMMANUELLE
GUADRI	AKIM
DEGIOVANNI	LIONEL
DELASTRE	REGIS
AIME	DANIELE
BESSON	SOPHIE
BONIN	MURIEL
NAVEZ	CEDRIK
BIANCHINI	LIONEL
PENNICA	CHRISTELLE

CHIRON	DAVID
CORDIER	MARION
WALOT	MICHAEL
CALAY-ROCHE	OLIVIER
MAZON	LIONEL
FLORIO	CECILE
AISSANI	MALIKA
MARCEAU	VINCENTE
BONAN	JOELLE
ROUS	FLORENCE
SAINTE-ROSE	GILLES
TAGUELMIMT	NORA
HENRY	MYLENE
PEYRELEVADE	MAGALI
GAILLARD	KARINE
AUGE	CEDRIC
CARCASSON	MICHEL
MONTELS	FABRICE
TEBOUL	ARNAUD
VERNAY	LUCIE
MIGLIERINA	JOELLE
ROLLAND	DELPHINE
GROTTELLI	PHILIPPE
AINOUZ	SAID
COMBES	FREDERIC
FOUQUET	BRUNO
GRUPA	EMMANUEL
BENMEHDI	NORDINE
BERNARD	PHILIPPE
MARTINS-FERNANDES	PATRICK
MARECHAL	VENANCE
DENOU	ANNA
MAURIN	PAUL
SALSANO	AURELIE
LEFORT	ALEXANDRA
BAGUR	CHRISTOPHE
EYNARD	MARIE BEATRICE
NIATI	MYRIAM
LAURENT	MARC
PERRET	YANN
AUTEXIER	ERIC
VUOLO	LAURENT
STRASTERS	THIRZA
MARZOUK	MOHAMED
JULIA	CYRIL
JOUBREL	VIRGINIE

GRIMA	SABINE
CARRIAT	SIMON
MEBROUK	MOHAMED
VILLEMONTAIX-RAUD	ANNE
STAR	BEATRICE
REVENAZ	VALERIE
TRABUC	GISELE
GIAIME	ANNE-BENEDICTE
PAPON	BERTRAND
DIVO	CAROLINE
CUENCA	LAETICIA MARIE
HAELVOET	DAVID
SAVOUILLAN	BASTIEN
PERSIANI	CEDRIC
MARDIROSSIAN	LAURENCE
CONTRERAS	CYRILLE
HELDT	VALERIE
NOLLET	CEDRIC
COMBE	BRIGITTE
PIETRI	CHRISTINE
OUAHHOUD	AZZEDINE
DUROU	LUC
MARTINI	PIERRE
TRIALON	FREDERIC
BELHENINI	KARIMA
MATEOS	EMILIANO
SEJIL	HABIBA
ARDITO	CELINE
TORRENT	JOELLE
BELIN	JEAN-FRANCOIS
BONNEAU VALLET	SOPHIE
GARCIA	IRENE
DARRIGRAND	ANNE
PIGNOL	VALERIE
PIOT	STEPHANIE
LAURAND	STEPHANIE
MAZELLY	BEATRICE
SCHULLER	FABIEN
BOISSON	ANNE
CERANTOLA	SANDRINE
PIEVE	KARINE ANNE MAR
MONTIEL	FREDERIC JOSEPH

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'une promotion à la hors classe au 1^e septembre 2024 :

MOUHOUB	FARIDA
ROUMIEU	CAMILLE
GALVAING	ADELINÉ
COMBES	BRIGITTE
NOUJOURN	ABDELHADI
FELGATE	SIDNEY
VALSESIA	ANNE-BERANGERE
BUTEAUD	JEROME
FALANGA	PHILIPPE
BAUDOIN	STEPHANIE
SALADIN	CHRISTELLE
BERNHARD	MARIE AUDE
SANTINI	DAVID
PAOLI	NATHALIE
COLLIN	LIONEL
RICARD	VANESSA
VITALE	JEAN-FRANCOIS
PELE	FREDERIC
GARNIER	CECILE
DEFORGE	RICHARD
BOURGAIN	ERIC
FIZET	ISABELLE
GRANPODER	GILLES
GUILLEMET	JEROME
RODRIGUES	NICOLAS
BENOIT	CECILE
BOUNET	SANDRA
PATTUS	OLIVIER
TURELLE	FRANCK

DUBOIS	JULIEN
BOYER	CAROLINE
BILARDU	SEBASTIEN
MENESCLOU	BAPTISTE
ACHARD	DAVID
BIANCONE	ANTHONY
MORIN	PATRICK
SI MANSOUR	ALEXANDRA
TORTOSA	CHRISTELLE
ARNOUX	JOEL
BALY	LAURENCE
BAUDIN	PERRINE
DRUJON	ADELINE
CHABERTY	PHILIPPE
MARTIN	LAETITIA
VIEIRA	RICHARD
BUMAT	VINCENT
MAJOLI	MELANIE
MULLER	LAURENCE
CHUDIK	ODILE
COLLET	REMI
ARMANT	THIERRY
MONTAGARD	BRICE
DONZEL	SEBASTIEN
JORY	SEVERINE
FENOGLIO	DAMIEN

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des conseillers principaux d'éducation de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°70-738 du 12/08/1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation

Arrête :

Article 1 : la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'une promotion à la hors classe au 1^{er} septembre 2024 :

LABELLE	STEPHANIE
GACON	NADIA
COURTHIEU	FRANCK
MARSELLI	SOPHIE
CHAMBAS	CLAIRE
DETHES	NADINE
HAMM	ELOISE
VERDIER	CELINE
MATHIEU	KARINE
WAGNER	SANDRINE
ALARCO GARCIA	MARINA
GUERIN	LAURENT
TELLIEZ	CAROLINE CLAIRE
FONTANELLI	FRANCOISE
OLLIVIER	ANNE-GAELLE
SENDRA	FLORENCE
CASCARET	SOPHIE
BOUTET DE MONVEL	CLEMENTINE
APEDDU	PATRICIA
HAMEDI	FATIMA
LOUIS	IGOR
MAROSELLI	ELENA

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des psychologues de l'Éducation nationale de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°2017-120 du 01/02/2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale

Arrête :

Article 1 : la liste des psychologues de l'Éducation nationale classe normale bénéficiant d'une promotion à la hors classe au 1^e septembre 2024 :

CALT	FABIENNE
CALVISIO	ERIC
PORCHER	CELINE
BAKKER	SABINE
NAVARRO	SABINE
LUCZYNSKI	GABRIELLE
BERTHE	GERALDINE NICOL
PEDRONA	CAROLE
CORFA	VALERIE
LAFON	KARINE
BERNE	ISABELLE
GIRET	FLAVIE
RENARD	SEVERINE
DAMOUR	SYLVIE
RAPHAEL	NATHALIE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



DIPE/24-1016-899 du 26/08/2024

TABLEAUX DE PROMOTION A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - chef de bureau - Tel : 04 42 91 74 26 - Mail : laure.alessandri@ac-aix-marseille.fr - Mme BOURGEOIS gestionnaire en charge des corps des Certifiés, PLP et PSYEN - Tel : 04 42 91 71 48 - Mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr - Mme SCHNEIDER gestionnaire en charge des corps des CPE et PEPS - Tel : 04 42 91 73 76 - Mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

- Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des professeurs certifiés hors classe de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la classe exceptionnelle
- Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des professeurs de lycée professionnel hors classe de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la classe exceptionnelle
- Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des professeurs d'éducation physique et sportive hors classe de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la classe exceptionnelle
- Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des conseillers principaux d'éducation hors classe de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la classe exceptionnelle
- Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des psychologues de l'Éducation nationale hors classe de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la classe exceptionnelle

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des professeurs certifiés de classe normale de
l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la classe exceptionnelle**

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°72-581 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs certifiés hors classe dont les noms suivent, sont nommés au grade de la classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2024 :

SAMAIN	GHISLAINE
CHARRIER	ERIC
BOISSELIER	JEAN LUC
MARIOTTE	MARIA DEL CARME
CASALTA	MARIE-CHRISTINE
SANCHEZ	MARIE ANTOINETTE
FOUGERAS	HELENE
RODDIER	ISABELLE
ROUBAUD	NATHALIE
BONERANDI GIBERT	MARIE LAURE
HELARY	PHILIPPE
LAGROST	LAURENT
SOURRIS	GENEVIEVE
MOLINA	NATHALIE
AGUERA	CHRISTINE
MATEUS	CARLOS
ANNERON	SYLVIE
GIRAUD	LAURENT
RAYNAL	ISABELLE
FUSTER	CATHERINE
CAYROCHE	VERONIQUE
MOYA	MARIA
GUILLEMET	STEPHANIE
BLANC	NATHALIE
DANIEL	CHRISTINE

BARTZ	ERIC
CHAMPELAY	NATHALIE
FADHLAOUI LOPEZ	JOELLE
KOEBELE	GUILLAUME
ARTIN LOUSSIKIAN	ASTRID
MALBRANCHE	ESTELLE
FERREIRA	ELISABETH
GROZNER	THIERRY
MICHEL	THIERRY
AMALFI	MARTINE
CASTEUR	JEAN-CLAUDE
DEROCHE FRECON	SYLVIE
MOURE NUGERE	SABINE
BERTRAND GALEAZZI	LYDIE
TISSOT	FRANCINE
DUCHE PLOGE	NATHALIE
AURARD	PIERRE
DAHMANI	FRANCOISE
VIGREUX	MARIE NOEL
FAGES	CORINNE
SEGURA	MICHEL
KMIECKOWIAK	THOMAS
MARCHESSEAU	CHRISTINE
MORAN	FRANCOISE
GALLAND	MARC
LUC	JEAN MICHEL
BRETAGNE	SANDRINE
BARRE	CHRISTINE
CRISTOFOL	HELENE
LAPLACE	CHRISTIAN
MORANDO	LAURENT
LE BLANC	PASCALE
OLIVERO	CATHERINE
DUMAS	ERIC
BARBAT	MARIE CECILE
CUVILLIER	SOPHIE
DUPERIER CATALAZ	EVELYNE
PACE	JEAN MARC
VANDEVELDE	ANNE
MOIROUX	CAROLINE
LESAGE	PIERRE
MARTIN	MARTINE MA
BATBIE	MARIE-CLAUDE
VANHAVERMAET	YVAN CLAUDE
LAMBERT	CHANTAL
DAVID	SOPHIE

SUZAN	CAROLE
THIEBAUT MARRO DAUZA	VALERIE
PISTONO	MICHEL
HIBON	SYLVIE
PRADAYROL	HELENE
GARCENOT	NATHALIE
BRENOT	BEATRICE
DI-CHIARA	LEONARD
PIANETTI	EMMANUELLE
CAL	PHILIPPE
DELMAS	VERONIQUE
NDIAYE	MAGALI
PAMART	FABIENNE
RASCLE	NATHALIE
TSOUSSIS	MARIE-FRANCE
FIGLIOLI	ANNE
BAZZICONI	FABIENNE
FERRE-AOUSTIN	CHRISTINE
CHALVESCHE	JEAN MARC
COCCO	NATHALIE
BAUDRAN	LAURENCE
COLOMBANI	MARIELLE
NOIQUE	JEAN ARTHUR
KOKOT	FREDERIC
KHERBOUCHE	ABDELHAFID
ALOUIN	CHANTAL
SAGE	FREDERIC
ANOUILH	ELODIE
CHEVRIER	STEPHANE
CROIZAT	JEAN MARC
SELLEM	FRANCOISE
MARQUES	CORINNE
BARBIER	FABIENNE
BAILE	FREDERIC
MARTY	BENOIT
POYOL	NADINE
PUG	GENEVIEVE
HADDJERI	KHAOUNE
MARROU	THIERRY
GARRABOS	LAURENT
KOMINO	PASCAL
ASTIER	MARIE-CECILE
BRESSON	LAURENT
BOURDAIS	AGNES
REBOUCHE	JEAN YVES
DELFORT	FLORENCE

BIANCHI	VERONIQUE
CASTEX	GWENAELLE
FORESTIER	LUC
LASFARGUES	LIONEL
GRILLET	MARC
BONIFACINO	JACQUES
MARCHETTI	ANN KARIN
HENNEBELLE BAILE	CELINE
MICHEL	SYLVIE
PAYRE	PASCALE
ARNAUD	MARTINE
MARTIN	CLAUDE
CARIES	PASCALE
LASFARGUES	ANNE MARIE
FREGERE	DELPHINE
KRATZ	YVES
LARDENOIS	THIERRY
DJOUADI	VALERIE
RAFFIN	VERONIQUE
ROLLAND	DIDIER
BONHOMME	STEPHANE
DUPONT	NATHALIE
CREY	CLAUDE
BATTUT	EMMANUEL
PESALOVO	CATHERINE
RENAUD	LAURENT
SALARIS	THIERRY
TSANGARAKIS-HAMY	MARIE CHRI
DAMIEN	STEPHANIE
GRANDI	ELVIRE
DESCAMPS	RENAUD
CIOCO	LAURENT
BELGHADGI	CATHERINE MARIE
CARROLAGGI	LAURENT
PERIERAS	SOPHIE
BARRAU	CHANTAL
DELERCE	STEPHANE
PARINAUD	MURIEL
MANEILLE	VERONIQUE
MARTINEZ	CHRISTIAN
THIERRY	FRANCOIS
VANSTRACEELE	YANN
SAADAOU	AMAR
AUROY	DIDIER
HONDERMARCK	YANNICK
LUBEIGT	BEATRICE

SAHDO	GEORGES
LE BOULAIRE	CHRISTOPHE
CREMONA	SOPHIE VIVIANE
AMILHAT	STEPHANE
ANDRIEUX	MARIE DOMINIQUE
HOURS	SYLVIE MARIE
ROUSSEAU	CATHERINE
CERVERA	SYLVIE
BARATTO	MARLENE
PAGE	DOMINIQUE
BOYER	SOPHIE
IACONO	SOPHIE
ALESSIO	CELINE
BUCCELLATO	SANDRA
MOSCA	MARIE-ANTOINETTE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des professeurs de lycée professionnels de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la classe exceptionnelle

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs de lycée professionnel hors classe dont les noms suivent, sont nommés au grade de la classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2024

HAUD	MARIE
GILLON	FRANCK
FERLIE	FABIENNE
ATTARD	ERIC
LACAMBRE	GILLES
SERRANO	ISABELLE
CHARVET	CHRISTINE
THEPENIER	PIERRE
BERNIER	BRIGITTE
BRUN	PATRICK
DUGELAY	MATHILDE
SOUCHAUD	LAURENCE
WARRAK	DRISS
ALBERTUCCI	CHRISTINE
TREHOU	PIERRE-JEAN
BRUEL	FLORENCE
BLANC	CORINE
CHANLIAU	FRANCOISE
LAGARDE	ERIC
BLANC	OLIVIER
PASCAL	SOPHIE
BRANTE	REMY
JOINT	BRIGITTE
TANDEAU DE MARSAC	KARINE
FEISSINIER	GILBERT

KARA	MUSLUM
GUEYDAN	NELLY
LE NORMAND	HUGUES
THOMAS	DIDIER
TRINQUART	THIERRY
DALLEMAGNE	PHILIPPE
BOUEDO	BRUNO
CHAMPION	NATHALIE
LE BLOUCH	PIERRICK
SAUDADIER	ALAIN
BARRA	LIONEL
ARNAUD	MYLENE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des professeurs d'éducation physique et sportive hors classe de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la classe exceptionnelle

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive

Arrête :

Article 1 : Les professeurs d'éducation physique et sportive hors classe dont les noms suivent, sont nommés au grade de la classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2024

MAUTRET	GILLES
SIMONNET	EVELYNE
BRUNA	JACQUES
PERGE	CLAUDE
BOUVIER	NATHALIE
CHELLE	ISABELLE
ROBINEAU	CECILE
MAIRE	FREDERIC
VERGE	SEBASTIEN
BRUNET	VALERIE
SANGUINETTI	ISABELLE
LUNETEAU	SYLVIE
VERDURE	CHRISTINE
PACHOLSKI	ISABELLE
PONTRE	STEPHANE
SARDA	OLIVIER
DE MEO	CHRYSTELE
GRANDIN-MARTIN	LAURENCE
CHAILLAN	LIONEL
CHABAUD	ELODIE
JEROME	FRANCK
VIVALDI	SYLVIA
DI FOLCO	PIERRE
BOURBON	JEAN-MICHEL
IONATI	ERIC

LAMOUR	CHRISTELLE
LECAS	THIERRY
SOL DELBOS	CHRISTINE
LUTZ	PHILIPPE
LANTA	DANIEL
SPARANO	CHRISTOPHE
ALIVON	LAURENT
MARCHI	BERTRAND

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des conseillers principaux d'éducation hors classe de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la classe exceptionnelle

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°70-738 du 12/08/1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation

Arrête :

Article 1 : Les conseillers principaux d'éducation hors classe dont les noms suivent, sont nommés au grade de la classe exceptionnelle à compter du 1^e septembre 2024

HERNANDEZ	FLORENCE
ZARADZKI	LAURENCE
PEAN	OLIVIER
LLACER	MARIE
PERGOLA	SABRINA
MORALES	LAURENCE
BAYLE	XAVIER
BARCELO	THIERRY
HERNANDEZ	CATHERINE
VINSON	YANNICK
ARNOLD	MARIE-CHRISTINE
NOUHAUD	MARYLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Arrêté du 15 juillet 2024 fixant la liste des psychologues de l'Éducation nationale de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la classe exceptionnelle

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°2017-120 du 01/02/2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale

Arrête :

Article 1 : la liste des psychologues de l'Éducation nationale hors classe dont les noms suivent, sont nommés au grade de la classe exceptionnelle à compter du 1^e septembre 2024

OHANIAN	GILBERT
VIALETTE	MARIE ANNE
BIGOT	HELENE
SERVAT	CAROLINE
MATTEI BLANCHARD	HELENE
REYNAUD	GENEVIEVE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



DIPE/24-1016-900 du 26/08/2024

CIRCULAIRE RELATIVE AUX MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES STAGIAIRES EN RESPONSABILITE A MI- TEMPS ET A TEMPS COMPLET EN VUE DE LA TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE, DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'EDUCATION DU SECOND DEGRE (CERTIFIES, AGREGES, CPE, EPS ET PLP), DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ET DE LA PROPOSITION D'UN CONTRAT DEFINITIF D'ENSEIGNEMENT POUR LES PERSONNELS ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT (1ER ET 2ND DEGRE)

Références : Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - Arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation du second degré - Note de service du 21 juin 2023 publiée au BOEN n°27 du 6 juillet 2023 - BA 957 du 6 février 2023 - BA 964 du 10 avril 2023

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré public - Mesdames et messieurs les inspecteurs du 1er et du 2nd degré - Mesdames et messieurs les adjoints des directeurs académiques en charge du 1er degré - Mesdames et messieurs les tuteurs du 2nd degré - Mesdames et messieurs les professeurs des écoles maîtres formateurs - Madame la directrice de l'INSPÉ - Monsieur le directeur de L'IFSEC. Mesdames et messieurs les directeurs d'établissement du 1er et 2nd degré privé, mesdames et messieurs les tuteurs des maîtres de l'enseignement privé

Dossier suivi par : Académie : Directeur des relations et des ressources humaines - M. LAZZERINI - ce.drrh@ac-aix-marseille.fr - Enseignement du 1er degré public : DPE : Mme CROZE - chef de division - Tel : 04 90 27 76 20 - ce.dvrh-84@ac-aix-marseille.fr / Mme Laurence ELIAS - gestionnaire - Tel : 04 90 27 76 27 - p1d84-pes@ac-aix-marseille.fr - Enseignement du 2nd degré public : DIPE : Mme ALESSANDRI - chef de bureau - Tel : 04 42 91 74 26 - laure.alessandri@ac-aix-marseille.fr / Mme SALOMEZ - gestionnaire - Tel : 04 42 91 73 44 - nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr - Enseignement privé (1er et 2nd degré) : M. Ugo SASSI (adjoint à la cheffe de la DEEP) Tel : 04 42 95 19 80 - ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr / Mme RATEFIARIHAGA - Tel : 04 42 95 29 06 - anais.ratefiarihaga@ac-aix-marseille.fr / Mme DI MEGLIO - Gestionnaire : Tel : 04 42 95 29 07 - valerie.di-meglio@ac-aix-marseille.fr

La présente circulaire a pour objet de présenter le dispositif et le calendrier académique relatifs aux modalités de suivi formatif et d'évaluation terminale de stage des professeurs des écoles et des personnels enseignants de l'enseignement public et privé ainsi que du personnel d'éducation du second degré de l'enseignement public stagiaires à mi-temps et à temps complet au titre de l'année scolaire 2024 - 2025.

L'ensemble du dispositif de suivi et d'évaluation terminale s'appuie sur l'application numérique COMPAS afin d'organiser :

- Les deux campagnes de suivi formatif qui permettent de collecter les appréciations des acteurs de la formation, tuteurs, maître formateurs, référents universitaires de formation INSPE, de l'ISFEC et inspecteurs, sur l'acquisition des compétences par les stagiaires dont ils ont la responsabilité au cours de l'année de stage, et de les porter à la connaissance des stagiaires,
- La campagne d'avis finaux qui permet de collecter les avis des évaluateurs de la formation, chefs d'établissement, inspecteurs, directrice de l'INSPE et directeur de l'ISFEC, destinés à l'évaluation terminale liée au jury de titularisation,
- La publication des arrêtés collectifs de titularisation des stagiaires de l'enseignement public et de proposition des contrats définitifs d'enseignement pour les stagiaires de l'enseignement privé sous contrat admis à l'examen de qualification professionnelle.

L'application COMPAS par la dématérialisation de l'ensemble de ces opérations, permet de mettre en relation de manière étroite les stagiaires, les tuteurs académiques, les tuteurs PEMF, les chefs d'établissement, les référents universitaires de formation INSPE et ISFEC ainsi que les corps d'inspection afin de garantir un suivi formatif le plus attentif possible et favoriser l'entrée dans le métier et la réussite de

chaque stagiaire mi-temps et temps complet de l'académie.

Le bon déroulement de l'ensemble des opérations d'évaluation via l'application COMPAS est placé sous l'autorité du directeur des relations et des ressources humaines de l'académie et confié à la correspondante académique auprès de l'INSPE et de l'ISFEC qui accomplit sa mission en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de la formation.

I – Modalités d'évaluation des stagiaires mi-temps et temps complet

Les professeurs des écoles, les personnels enseignants du public et du privé ainsi que le personnel d'éducation du second degré public stagiaires mi-temps et temps complet sont évalués par un jury académique qui émet un avis en se fondant sur le référentiel de compétences prévu par :

- Les arrêtés du 1^{er} juillet 2013 et du 22 août 2014
- La note de service du 21 juin 2023 publiée au N° 27 du

BOEN du 6 juillet 2023 Cet avis se fonde sur les avis finaux des acteurs de la formation.

I-1/ Évaluation des professeurs des écoles :

Pour les professeurs des écoles stagiaires mi-temps et temps complet, les avis finaux sont :

- L'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale après consultation du rapport du maître formateur désigné. Cet avis peut également résulter d'une inspection ou d'un temps d'observation suivi d'un entretien. Celle-ci ou celui-ci est obligatoire dans les cas suivants :
 - Les stagiaires ayant fait l'objet d'un accompagnement renforcé,
 - Les stagiaires en renouvellement de stage,
 - Les stagiaires pour lesquels l'avis de titularisation pourrait être défavorable.
- L'avis du chef d'établissement (pour les professeurs des écoles de l'enseignement privé)
- Pour les stagiaires mi-temps, l'avis de la direction de l'institut de formation INSPE ou de l'ISFEC. La direction de l'institut émet un avis au titre de la formation suivie par les stagiaires au sein de l'institut. Cet avis prend en compte d'une part l'engagement dans la formation et d'autre part les compétences acquises par les stagiaires durant cette formation. Cet avis s'appuie sur l'appréciation du référent désigné par l'institut de formation et sur les évaluations proposées dans le cadre de leur parcours respectif.

I-2/ Évaluation des personnels enseignants et d'éducation du second degré :

Pour les personnels enseignants et d'éducation du second degré stagiaires mi-temps et temps complet, les avis finaux sont :

- L'avis d'un membre des corps d'inspection de la discipline, après consultation du rapport du tuteur désigné. Cet avis peut également résulter d'une inspection. Celle-ci est obligatoire dans les cas suivants :
 - Les stagiaires agrégés,
 - Les stagiaires ayant fait l'objet d'un accompagnement renforcé,
 - Les stagiaires en renouvellement de stage,
 - Les stagiaires pour lesquels l'avis de titularisation ou la délivrance d'un contrat définitif pourrait être défavorable,
- L'avis du chef d'établissement dans lequel le stagiaire est affecté,
- Pour les stagiaires mi-temps, l'avis de la direction de l'institut de formation

INSPE ou de l'ISFEC. La direction de l'institut émet un avis au titre de la formation suivie par les stagiaires au sein de l'institut. Cet avis prend en compte d'une part l'engagement dans la formation et d'autre part les compétences acquises par les stagiaires durant cette formation. Cet avis s'appuie sur l'appréciation du référent désigné par l'institut de formation et sur les évaluations proposées dans le cadre de leur parcours respectif.

I-3/ Cas particulier de l'évaluation des professeurs des écoles et des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public qui effectuent leur stage hors école ou EPLE :

Pour les professeurs des écoles et les personnels enseignants et d'éducation du second degré de l'enseignement public stagiaires mi-temps hors école ou EPLE, l'avis final est uniquement le suivant :

- L'avis de l'autorité administrative dont le fonctionnaire stagiaire relève.

I-4/ Élaboration des avis finaux

Les avis finaux sont établis par les évaluateurs mentionnés aux points I.1, I.2 et I.3 en utilisant l'une des grilles d'évaluation dématérialisées fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation qui figurent en annexes 2 à 8 et qui sont téléversées dans l'application COMPAS.

La grille présente les compétences professionnelles du référentiel précité dans sa partie grisée, ainsi que leur déclinaison sous la forme d'items caractérisant les compétences attendues à l'issue de l'année de stage.

Si le référentiel de compétences évoque la notion de progressivité dans l'acquisition des compétences, les items qui y figurent identifient plus particulièrement les savoirs théoriques et pratiques qui devront être acquis durant l'année de stage.

L'ensemble des items a en conséquence vocation à être renseigné. Toutefois, au regard des conditions d'exercice du stagiaire, certains items peuvent ne pas l'être. En tout état de cause, chaque item qui fait l'objet d'une évaluation, est renseigné par une croix dans l'une des deux colonnes et est assorti de commentaires en particulier lorsque la compétence est insuffisamment acquise.

En cas d'avis défavorable, une attention particulière doit être portée à la rédaction de l'avis motivé ou du rapport afin de mettre en évidence les compétences du référentiel insuffisamment acquises.

I-5/ Collecte des avis finaux

La collecte des avis finaux est réalisée par les services à l'aide de l'application COMPAS sous la coordination de la correspondante académique auprès de l'INSPE et de l'ISFEC qui veille à ce que l'ensemble des acteurs de la formation respectent les délais définis et en prennent connaissance.

La collecte des avis finaux téléversés dans l'application COMPAS est confiée aux services suivants :

- La division des personnels enseignants (DPE) de la DSDEN de Vaucluse est chargée de collecter les documents qui concernent les professeurs des écoles stagiaires de l'enseignement public. Elle assure le secrétariat et le fonctionnement des jurys et CAPD pour les personnels concernés en lien avec les divisions de personnels concernées.
- La division des personnels enseignants (DIPE) est chargée de collecter les documents qui concernent les personnels enseignants et d'éducation stagiaires du second degré de l'enseignement public. Elle assure le

secrétariat et le fonctionnement des jurys et CAPA pour les personnels concernés. La division des personnels enseignants (DIPE) est en charge du suivi et de la collecte des documents d'évaluation en vue de l'organisation de tous les jurys de titularisation via l'application COMPAS.

- Pour l'enseignement privé, le bureau des actes collectifs (DEEP) est chargé de la vérification du dépôt et de la relation entre les acteurs. Il assure également le secrétariat et le fonctionnement des jurys en lien avec la DIPE (2nd degré) et le pôle du 1^{er} degré à la DSDEN 84 (1^{er} degré).

II – Suivi formatif préalable à l'évaluation des stagiaires mi-temps et temps complet

Préalablement à leur évaluation en vue de leur titularisation, les professeurs des écoles ainsi que les personnels enseignants et d'éducation du second degré stagiaires mi-temps et temps complet bénéficient d'un suivi formatif qui se base sur le référentiel de compétences sus évoqué.

Ce suivi formatif repose sur les bilans intermédiaires des principaux acteurs de la formation et éventuellement, la procédure d'accompagnement renforcée pour les stagiaires qui rencontreraient des difficultés.

II-1/ Suivi formatif des stagiaires mi-temps et temps complet :

- Pour les professeurs des écoles stagiaires mi-temps et temps complet, le suivi formatif repose sur :
 - L'auto-positionnement accompagné des stagiaires,
 - Les bilans intermédiaires du maître formateur désigné pour le public et le tuteur académique pour le privé,
 - Les bilans intermédiaires du référent désigné par l'institut de formation INSPE pour les seuls professeurs des écoles stagiaires mi-temps,
 - Les bilans intermédiaires du référent désigné par l'institut de formation ISFEC pour les professeurs des écoles stagiaires mi-temps et le cas échéant pour les professeurs des écoles stagiaires plein temps,
 - Pour l'enseignement public, les appréciations intermédiaires des inspecteurs de l'Éducation nationale sur la base des bilans intermédiaires produits par le maître formateur.
 - Pour l'enseignement privé, les appréciations intermédiaires du référent ISFEC établies en lien avec les inspecteurs de l'Éducation nationale sur la base des bilans intermédiaires produits par le maître formateur.
- Pour les personnels enseignants et d'éducation du second degré stagiaires mi-temps et temps complet, le suivi formatif repose sur :
 - L'auto-positionnement accompagné des stagiaires,
 - Les bilans intermédiaires du tuteur désigné,
 - Les bilans intermédiaires du référent désigné par l'institut de formation INSPE pour les seuls personnels enseignants et d'éducation du second degré stagiaires mi-temps.
 - Les bilans intermédiaires du référent désigné par l'institut de formation ISFEC pour les personnels enseignants et du second degré stagiaires mi-temps et le cas échéant pour les professeurs des écoles stagiaires plein temps,
 - Pour l'enseignement public, les appréciations intermédiaires d'un membre du corps d'inspection de la discipline sur la base des bilans intermédiaires produits par le tuteur académique.
 - Pour l'enseignement privé, les appréciations intermédiaires du référent ISFEC établies en lien avec le corps d'inspection sur la base des bilans intermédiaires produits par le tuteur académique.

Il est à noter que pour les stagiaires agrégés, certifiés, CPE, professeurs d'EPS, déjà titulaires dans un autre corps du second degré, ou issus d'une liste d'aptitude ou en détachement, les évaluations relatives au suivi formatif sont préconisées par les corps d'inspection même si elles ne revêtent pas un caractère obligatoire.

- Pour les professeurs des écoles et les personnels enseignants et d'éducation du second degré de l'enseignement public stagiaires mi-temps et temps complet hors école ou EPLE, le suivi formatif repose sur :
 - Le bilan intermédiaire de l'autorité administrative dont le fonctionnaire stagiaire relève.
- Les bilans intermédiaires sont renseignés par les différents évaluateurs mentionnés ci-dessus et établis en utilisant leurs grilles d'évaluation.
- La collecte des rapports intermédiaires est réalisée à l'aide de l'application COMPAS sous la coordination de la correspondante académique auprès de l'INSPE et de l'ISFEC qui veille à ce que l'ensemble des acteurs de la formation en prennent connaissance.

La correspondante académique s'assure ensuite que les stagiaires prennent connaissance des bilans intermédiaires les concernant afin que les appréciations portées par leurs évaluateurs leur permettent d'améliorer leurs gestes professionnels.

II-2/ Accompagnement renforcé des stagiaires mi-temps et temps complet

Le suivi des stagiaires réalisé par les différents acteurs de la formation, et notamment par les tuteurs et les maîtres formateurs lors des visites d'observation formative de classe, a vocation à leur apporter l'aide nécessaire dans la préparation et la conduite des séquences d'apprentissage ainsi que dans l'organisation et la régulation du groupe-classe.

Cependant, dans certains cas, cet accompagnement peut s'avérer insuffisant pour remédier aux difficultés rencontrées par le stagiaire. Il convient dès lors de mettre en œuvre un niveau d'aide plus important et plus personnalisé qui permet au stagiaire concerné de disposer d'un accompagnement renforcé.

L'accompagnement renforcé doit être appréhendé par le stagiaire comme un dispositif résolument positif dont il peut lui-même s'emparer. C'est une occasion pour lui de pouvoir bénéficier d'un accompagnement renforcé, individualisé et spécifique quand les difficultés professionnelles deviennent trop lourdes et peuvent être source de souffrance.

L'accompagnement renforcé peut être déclenché dès que le besoin s'en fait sentir tout au long de l'année, même si le dispositif devrait surtout trouver son utilité et sa place lors du premier semestre.

Le déclenchement de l'accompagnement renforcé prend en compte au moins l'un des quatre critères suivants :

- Pronostic négatif quant à une maîtrise suffisante en fin d'année de stage des compétences du référentiel métier,
- Gestion de classe insuffisante (cadre et contenus),
- Mise en danger des élèves et/ou du stagiaire lui-même,
- Implication personnelle insuffisante du stagiaire dans le processus de construction des compétences professionnelles attendues (conception, mise en œuvre, régulation de sa pratique professionnelle).

La formalisation de la mise en œuvre de l'accompagnement renforcé permet de

préciser :

- La nature des difficultés rencontrées qui peut comporter la situation à l'origine de la demande (visite, appel de détresse du stagiaire, etc.), les éléments de constat et d'analyse, partagés avec le stagiaire, relatifs aux difficultés en cause au regard du référentiel de compétences,
- L'accompagnement demandé qui permet d'identifier les formes d'aide souhaitées ainsi que leur temporalité,
- Les moyens nécessaires à sa mise en œuvre en faisant référence aux points d'appui potentiels au regard du référentiel de compétences et aux acteurs concernés (tuteurs, etc.),
- L'échéance pour faire le bilan de la mise en œuvre de l'accompagnement renforcé. Ce bilan doit permettre d'envisager, en cas de graves difficultés récurrentes, des mesures d'accompagnement encore plus importantes.

Pour le public, la mise en place peut être proposée au stagiaire par toute personne effectuant auprès de lui une action de formation : tuteur, maître formateur, référent INSPE, chef d'établissement, inspecteur, et ne peut être réalisée sans son accord. Elle peut être également demandée par le stagiaire lui-même.

Pour le privé, la prise en compte des difficultés s'appuie dans un premier temps sur des actions préventives de premier niveau : "*agir en interne*", c'est-à-dire, le fait de poser clairement le cadre et les objectifs de l'accompagnement et de s'y tenir. Il se peut que les actions préventives ne soient pas suffisantes et que des difficultés persistent. La procédure se décline alors en deux autres niveaux : "*agir avec l'institut*" puis "*agir avec le corps d'inspection*".

II-3/ Auto-positionnement des stagiaires mi-temps et temps complet

Les stagiaires mi-temps et temps complet sont invités à se positionner sur leur propre appréciation de leur maîtrise des compétences attendues d'un enseignant en utilisant la grille d'auto-évaluation fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Un temps sera consacré à cet auto-positionnement diagnostic lors des journées d'accueil des stagiaires. La grille sera déposée dans l'outil COMPAS avant le 26 septembre 2024.

Cette auto-positionnement vise à améliorer l'accompagnement des stagiaires par l'ensemble des acteurs de la formation, particulièrement par les acteurs de proximité que sont le tuteur, le maître formateur, le chef d'établissement et le référent de l'école de formation.

Durant l'année, les stagiaires seront invités ponctuellement dans le cadre de leur formation à renouveler ce travail d'auto-positionnement, permettant d'apprécier le regard que les stagiaires portent sur l'acquisition de leur professionnalité d'enseignant dans le contexte d'exercice du métier.

Chaque item qui fait l'objet d'une auto-évaluation selon la période, est renseigné par le choix d'un niveau d'acquisition et est assorti d'observations éventuelles et d'une auto-appréciation qui doivent permettre aux acteurs de la formation d'ajuster leur accompagnement, en particulier lorsque le stagiaire exprime des difficultés.

Pour le privé, outre le dépôt dans l'outil COMPAS, la collecte des auto-évaluations est réalisée en interne à l'ISFEC via les outils de communication entre les tuteurs d'institut et les stagiaires et fait l'objet d'entretiens (en première période pour un diagnostic, en janvier pour un bilan mi-parcours et en mai pour un bilan conclusif).

III – Calendrier des campagnes du suivi formatif et de l'évaluation terminale.

La mise en œuvre du suivi formatif et de l'évaluation terminale s'inscrit dans le cadre de campagnes d'évaluations définies selon le calendrier suivant :

III-1/ Première campagne de bilans intermédiaires : du 2 septembre 2024 au 5 janvier 2025

- Dépôt des bilans intermédiaires par les différents évaluateurs dans l'application COMPAS du lundi 25 novembre 2024 jusqu'au vendredi 13 décembre 2024,
- Prise de connaissance des bilans intermédiaires par les stagiaires dans l'application COMPAS du vendredi 20 décembre 2024 jusqu'au dimanche 5 janvier 2025.

III-2/ Deuxième campagne de bilans intermédiaires : du 6 janvier 2025 au 20 avril 2025

- Dépôt des bilans intermédiaires par les différents évaluateurs dans l'application COMPAS du lundi 10 mars 2025 jusqu'au vendredi 28 mars 2025,
- Prise de connaissance des bilans intermédiaires par les stagiaires dans l'application COMPAS du vendredi 4 avril jusqu'au dimanche 20 avril 2025.

III-3/ Campagne de l'évaluation terminale :

- Dépôt des avis finaux par les différents évaluateurs académiques dans l'application COMPAS du lundi 5 mai 2025 jusqu'au dimanche 1^{er} juin 2025,
- Dépôt des avis finaux par les directeurs des instituts de formation dans l'application COMPAS du lundi 5 mai 2025 jusqu'au vendredi 6 juin 2025,
- Collecte des avis finaux et préparation des jurys de titularisation du lundi 19 mai 2025 jusqu'au vendredi 13 juin 2025.
- Ouverture de l'application aux stagiaires convoqués devant le jury à compter du jeudi 19 juin 2025,

Ces pièces, destinées au jury de titularisation, sont réglementairement requises et leur motivation en cas d'avis défavorable est indispensable. Le non-respect de ces échéances compromet la possibilité pour les stagiaires d'avoir accès à leur dossier d'évaluation et en conséquence la régularité des avis rendus par le jury. Il génère du contentieux.

D'une manière générale, quels que soient les stagiaires, les avis et rapports finaux sont directement portés à la connaissance du stagiaire par le biais de l'application COMPAS. Ceux qui comparaîtront devant le jury, conformément aux textes en vigueur, seront invités à consulter l'ensemble des pièces de leur dossier selon des modalités qui leur seront communiquées.

J'attire votre attention sur l'impérieuse nécessité pour chaque acteur de la formation mentionné dans cette circulaire de respecter avec la plus grande rigueur le calendrier et le formalisme mentionnés précédemment.

L'information des stagiaires à l'issue des jurys de titularisation sera accomplie via COMPAS à compter de la première semaine de juillet 2025.

IV – Accompagnement par la correspondante académique auprès de l'INSPE et de l'ISFEC :

La collecte de l'ensemble des bilans intermédiaires et avis finaux est réalisée à l'aide de l'application COMPAS sous la coordination de la correspondante académique auprès de l'INSPE et de l'ISFEC en lien avec l'ensemble des acteurs concernés. Elle peut en particulier s'appuyer sur la direction des instituts de formation, sur les doyens des corps d'inspection, sur la direction des relations et des ressources humaines, sur les directions des services départementaux de l'éducation nationale et sur l'Ecole académique de la formation continue pour accomplir sa mission.

Je vous prie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des stagiaires sous votre responsabilité.

Je vous remercie vivement pour votre collaboration.

Signataire : Pour le recteur et par délégation, Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille

La mise en œuvre du suivi formatif et de l'évaluation terminale s'inscrit dans le cadre de campagnes d'évaluations définies selon le calendrier récapitulé dans le tableau ci-dessous :



Étapes	Désignation	Dates importantes
Dépôt des auto-positionnements des stagiaires : du 02 septembre 2024 au 26 septembre 2024		
1	Dépôt des auto-positionnements des stagiaires dans l'application COMPAS	<u>du</u> 02 septembre 2024 au 26 septembre 2024
Première campagne de bilans intermédiaires : du 02 septembre 2024 au 05 janvier 2025		
2	Dépôt des bilans intermédiaires par les différents évaluateurs dans l'application COMPAS	<u>du</u> lundi 25 novembre 2024 jusqu'au vendredi 13 décembre 2024 <i>(Relances éventuelles du 16 au 20 décembre 2024)</i>
3	Prise de connaissance des bilans intermédiaires par les stagiaires dans l'application COMPAS	<u>du</u> vendredi 20 décembre 2024 jusqu'au dimanche 05 janvier 2025 inclus
Deuxième campagne de bilans intermédiaires : du 06 janvier 2025 au 20 avril 2025		
4	Dépôt des bilans intermédiaires par les différents évaluateurs dans l'application COMPAS	<u>du</u> lundi 10 mars 2025 jusqu'au vendredi 28 mars 2025
5	Prise de connaissance des bilans intermédiaires par les stagiaires dans l'application COMPAS	<u>du</u> vendredi 04 avril 2025 jusqu'au dimanche 20 avril 2025 inclus
Campagne de l'évaluation finale : du 05 mai 2025 au 19 juin 2025		
6	Dépôt des avis finaux par les différents évaluateurs académiques dans l'application COMPAS	<u>du</u> lundi 05 mai 2025 jusqu'au dimanche 1 ^{er} juin 2025
7	Dépôt des avis finaux par les directeurs des instituts de formation dans l'application COMPAS	<u>du</u> lundi 05 mai 2025 jusqu'au vendredi 06 juin 2025
8	Collecte des avis finaux et préparation des jurys de titularisation	<u>du</u> lundi 19 mai 2025 jusqu'au vendredi 13 juin 2025
9	Ouverture de l'application aux stagiaires convoqués devant le jury	<u>à</u> compter du jeudi 19 juin 2025
10	Information des stagiaires à l'issue des jurys de titularisation sera accomplie via COMPAS	<u>à</u> compter de la première semaine de juillet 2025

L'application informatique COMPAS permet la gestion des documents liés au « suivi formatif » d'une part et à l'évaluation finale en vue du jury de titularisation d'autre part.

1/ Modalités générales

Les modalités d'accès à cette application informatique figurent au point 3 de cette annexe.

Pour fiabiliser le suivi, l'application permet d'identifier les stagiaires à l'aide des onglets suivants :

- Statut : alternant / non alternants / démission. Dès lors qu'il y a démission, les inspecteurs doivent modifier le statut du stagiaire.
- Type de stage : ordinaire, prolongation, renouvellement. Par défaut, tous les stagiaires sont en type de stage ordinaire.
- Passage en jury : Par défaut, tous les stagiaires sont en passage. Seuls les stagiaires en prolongation pour non-validation de Master ne passent pas en jury de titularisation.

Ainsi, en début d'année, les inspecteurs identifient le statut, le type de stage ainsi que le passage en jury de titularisation de leurs stagiaires. Les démissions de stagiaires sont renseignées tout au long de l'année scolaire sur COMPAS.

La division des personnels enseignants (DIPE) et la DPE de Vaucluse ont accès à l'ensemble des documents déposés dans l'application COMPAS (documents dématérialisés – rapports intermédiaires, accompagnements renforcés, avis finaux ou documents déposés) des différents acteurs de la formation via l'application COMPAS.

La division des personnels enseignants (DIPE) accède aux documents dans COMPAS en vue de l'organisation du jury de titularisation.

2/ Cas particuliers communs au premier et second degré

- Stagiaires en prolongation de stage pour cause de congés et temps partiels

L'année règlementaire de stage peut avoir été interrompue pour divers motifs de congés qui ont un effet sur la durée du stage, entraînant sa prolongation et le report de la date de titularisation.

Ces reports de titularisation conduisent les jurys à se réunir au cours de l'année scolaire, à raison d'au moins une fois par période. Ils doivent donc disposer dans COMPAS à cette période de l'ensemble des avis nécessaires à l'appréciation du niveau de compétences acquises pour l'exercice du métier d'enseignant.

La DIPE organise pour ces derniers, en lien avec la DPE de Vaucluse concernant l'enseignement public du 1^{er} degré des jurys de titularisation et collecte à cette fin les pièces nécessaires dans COMPAS.

L'ensemble des stagiaires en prolongation de stage qu'ils soient à temps plein ou à mi-temps sont référencés dans COMPAS.

- Stagiaires en prolongation de stage pour cause de non validation de master et déjà évalués au jury de juin 2024.

Ces stagiaires sont identifiés par la DIPE dans l'application COMPAS (onglet « passage en Jury ») et ce, dès le début de l'année scolaire, car ils font l'objet d'un traitement particulier.

Les stagiaires jugés aptes à la titularisation par le jury de juin 2023 et placés en prolongation de stage pour défaut de M2 ne font pas l'objet d'une nouvelle procédure d'évaluation. Néanmoins, lesdits stagiaires restent gérés dans COMPAS dans le cadre du « suivi formatif » jusqu'à la fin de l'année universitaire et la validation de leur master. Les bilans intermédiaires renseignés à cette occasion seront utilisés par l'INSPE dans le cadre de la validation du master.

A l'issue de l'année universitaire et après vérification de la validation du master, ils seront titularisés.

3/ Procédure d'accès à COMPAS (évaluateurs) :

- Aller sur la plateforme intranet académique Estérel : <https://esterel.ac-aix-marseille.fr>
- Dans le menu recherches, taper COMPAS
- Cliquer sur le logo COMPAS
- En haut à gauche, cliquer sur l'onglet GESTION

La liste des stagiaires s'affiche.

- Cliquer sur le nom du stagiaire
- Indiquer l'avis via le menu déroulant, puis cliquer sur *choisir un fichier* pour déposer les annexes
- Valider

Grille d'auto-positionnement des fonctionnaires stagiaires

NOM - PRENOM

Situations professionnelles	Auto-analyse personnelle : Comment je m'y prends ? Quelles sont mes outils ? Quelles difficultés rencontrées ? Quels leviers ?	Compétences métier mobilisées	Niveau de maîtrise			
			Très bien ; je me sens à l'aise et autonome	Satisfaisant ; j'ai besoin d'aides et de conseils ponctuels	Fragile ; j'ai besoin d'aides et de conseils récurrents	En difficultés ; je ressens le besoin d'un fort accompagnement
1- Fonder son enseignement sur une culture disciplinaire solide, ancrée dans des Savoirs actualisés		P1 Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
		CC7 Maîtriser la langue française à des fins de communication				
		CC9 Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier				
2- Préparer les séances d'apprentissage		CC7 Maîtriser la langue française à des fins de communication				
		P1 Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
		P2 Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement				
		P3 Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves				
		P5 Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves				
		CC4 Prendre en compte la diversité des élèves				
		CC9 Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier				
3- Faire travailler les élèves, gérer leur diversité, dans le cadre d'apprentissages définis		P1 Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
		P2 Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement				
		P3 Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves				
		P5 Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves				
		CC4 Prendre en compte la diversité des élèves				
		CC9 Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier				
		CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage				

Situations professionnelles	Auto-analyse personnelle : Comment je m'y prends ? Quelles sont mes outils ? Quelles difficultés rencontrées ? Quels leviers ?	Compétences mé	
4- Organiser, gérer la classe afin de mettre en œuvre le déroulé des séances et les activités élèves		CC1	Faire partager les valeurs de la Républi
		CC6	Agir en éducateur responsab
		CC7	Maîtriser la langue française à des fins
		P4	Organiser et assurer un mode de fonct l'apprentissage et la socialisation des é
5- Se positionner au sein de l'établissement et s'impliquer dans l'accompagnement et le suivi des élèves		CC1	Faire partager les valeurs de la Républi
		CC2	Inscrire son action dans le cadre des p éducatif et dans le cadre réglementaire
		CC6	Agir en éducateur responsab
		CC7	Maîtriser la langue française à des fins
		CC10	Coopérer au sein d'une équipe
		CC11	Contribuer à l'action de la communauté
		CC12	Coopérer avec les parents d'élèves
		CC13	Coopérer avec les partenaires de l'écol
CC5	Accompagner les élèves dans leur par		
P5	Evaluer les progrès et les acquisitions		

Bilan du tuteur

Période : 1 2

Stagiaire	Tuteur
Nom : Prénom : Concours de recrutement : Discipline : Établissement d'affectation :	Nom : Prénom : Discipline : Établissement d'affectation (<i>si différent de celui du stagiaire</i>) :

Contexte d'exercice
<ul style="list-style-type: none"> • Quotité horaire : <input type="checkbox"/> mi-temps <input type="checkbox"/> temps plein • Description de l'établissement : • Informations sur la ou les classe(s) en responsabilité : • Autre :

Explicitation des différents positionnements
<ul style="list-style-type: none"> • Compétence suffisamment acquise : à l'issue de la période, le niveau de compétence constaté permet d'envisager l'entrée dans le métier du professeur stagiaire. • Compétence en bonne voie d'acquisition : le niveau de compétence constaté montre un développement professionnel en devenir nécessitant d'être poursuivi lors de la prochaine période. • Compétence insuffisamment acquise : à l'issue de la période, le niveau de compétence constaté appelle une vigilance particulière au regard du développement professionnel attendu. • Compétence non évaluée : le niveau de compétence n'a pas pu être observé depuis le début de l'année.

Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction				
CC1 Faire partager les valeurs de la République				
CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école				
CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Compétence	Suffisamment acquise	En bonne voie d'acquisition	Insuffisamment acquise	Non évaluée
• Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fait respecter le règlement intérieur	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Remarque(s) et conseil(s) :

Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement				
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école				
Compétence	Suffisamment acquise	En bonne voie d'acquisition	Insuffisamment acquise	Non évaluée
• Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Participe aux différentes instances et conseils	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :				

Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique				
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement				
Compétence	Suffisamment acquise	En bonne voie d'acquisition	Insuffisamment acquise	Non évaluée
• Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et les référentiels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :				

Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
 P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
 P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves
 CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
 CC4 Prendre en compte la diversité des élèves
 CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Compétence	Suffisamment acquise	En bonne voie d'acquisition	Insuffisamment acquise	Non évalué e
• Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Encourage et valorise ses élèves	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :				

Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétence	Suffisamment acquise	En bonne voie d'acquisition	Insuffisamment acquise	Non évalué e
• Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :				

Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétence	Suffisamment acquise	En bonne voie d'acquisition	Insuffisamment acquise	Non évaluée
• Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :				

Synthèse du tuteur

• Dynamique(s) engagée(s) dans le développement professionnel :

• Axes de travail prioritaires pour la période à venir :

• Conclusion :

Date :

Signature :

Appréciation de l'inspection sur le développement professionnel du stagiaire

<input type="checkbox"/>	Le développement professionnel du stagiaire est tout à fait satisfaisant à cette période de l'année.
<input type="checkbox"/>	Le développement professionnel du stagiaire est satisfaisant. Il faudra veiller à travailler : <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : • Axe 2 : • Autre :
<input type="checkbox"/>	Le développement professionnel du stagiaire nécessite une vigilance particulière sur : <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : • Axe 2 : • Autre :

Bilan du tuteur

Période : 1 2.

Stagiaire	Tuteur
Nom : Prénom : Concours de recrutement : Discipline : Établissement d'affectation :	Nom : Prénom : Discipline : Établissement d'affectation (<i>si différent de celui du stagiaire</i>) :

Contexte d'exercice
<ul style="list-style-type: none"> • Quotité horaire : <input type="checkbox"/> mi-temps <input type="checkbox"/> temps plein • Description de l'établissement : • Informations sur les classes en responsabilité : • Autre :

Explicitation des différents positionnements
<ul style="list-style-type: none"> • Compétence suffisamment acquise : à l'issue de la période, le niveau de compétence constaté permet d'envisager l'entrée dans le métier du professeur stagiaire. • Compétence en bonne voie d'acquisition : le niveau de compétence constaté montre un développement professionnel en devenir nécessitant d'être poursuivi lors de la prochaine période. • Compétence insuffisamment acquise : à l'issue de la période, le niveau de compétence constaté appelle une vigilance particulière au regard du développement professionnel attendu. • Compétence non évaluée : le niveau de compétence n'a pas pu être observé depuis le début de l'année.

Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction				
CC1 Faire partager les valeurs de la République				
CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école				
CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Compétence	Suffisamment acquise	En bonne voie d'acquisition	Insuffisamment acquise	Non évaluée
• Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

• Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fait respecter le règlement intérieur	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :				

Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement				
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école				
Compétence	Suffisamment acquise	En bonne voie d'acquisition	Insuffisamment acquise	Non évalué e
• Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Participe aux différentes instances et conseils	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :				

Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique				
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement				
Compétence	Suffisamment acquise	En bonne voie d'acquisition	Insuffisamment acquise	Non évalué e
• Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et les référentiels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :				

Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
 P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
 P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves
 CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
 CC4 Prendre en compte la diversité des élèves
 CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Compétence	Suffisamment acquise	En bonne voie d'acquisition	Insuffisamment acquise	Non évalué e
• Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Encourage et valorise ses élèves	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :				

Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétence	Suffisamment acquise	En bonne voie d'acquisition	Insuffisamment acquise	Non évalué e
• Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :				

Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.				
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				
Compétence	Suffisamment acquise	En bonne voie d'acquisition	Insuffisamment acquise	Non évalué e
• Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :				

Synthèse du tuteur
<p>• Dynamique(s) engagée(s) dans le développement professionnel : cette synthèse doit obligatoirement se centrer sur les compétences professionnelles (voir fiche 14). Elle doit souligner les progrès (évolution positive de la professionnalisation) sans ignorer les compétences qui restent encore à améliorer.</p> <p>• Axes de travail prioritaires pour la période à venir :</p> <p>• Conclusion :</p> <p style="text-align: left;">Date :</p> <p style="text-align: right;">Signature :</p>

Appréciation du référent ISFEC sur le développement professionnel du stagiaire	
<input type="checkbox"/>	Le développement professionnel du stagiaire est tout à fait satisfaisant à cette période de l'année.
<input type="checkbox"/>	Le développement professionnel du stagiaire est satisfaisant.
<input type="checkbox"/>	Le développement professionnel du stagiaire nécessite une vigilance particulière.
	Date :
	Signature :

Bilan du référent Inspé

Période : 1 2

Stagiaire 1 ^{er} degré	Référent Inspé
Nom : Prénom : Concours de recrutement : Discipline : Établissement d'affectation :	Nom : Prénom : Discipline : Établissement d'affectation (<i>si différent de celui du stagiaire</i>) :

Contexte d'exercice
<ul style="list-style-type: none"> • Quotité horaire : <input type="checkbox"/> mi-temps <input type="checkbox"/> temps plein • Description de l'établissement : • Informations sur les classes en responsabilité : • Autre :

Niveau de vigilance sur les indicateurs / attendus pour le bilan intermédiaire 1
Indicateurs / attendus non évaluable directement en formation Inspé

Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction					
CC1 Faire partager les valeurs de la République CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique A5. Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité	A3. Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école	A4. Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative	A7. Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fait respecter le règlement intérieur	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					
Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement					
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves					

CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)	A6. Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école	A8. Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative	A7. Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Participe aux différentes instances et conseils	A8. Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information	A6. Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s) A9. Rend compte de son travail aux acteurs concernés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					

Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique					
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement

• Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement	B1-2. Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées	B1-1. Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action. B1-2. Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et les référentiels	B1-3. Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					

Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves divers					
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4 Prendre en compte la diversité des élèves CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort

			conseils ponctuels		accompagnem ent
Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation	B6. Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe	B6. Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encourage et valorise ses élèves	B6. Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages	B1-3. Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau	B5. Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie	B4. Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer	B7. Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves	B7. Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)	B7. Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
emarque(s) et conseil(s) :					

Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication					
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école	C4. Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique	A10. Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					

Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.					
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique	C5. Exprime/formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques C6. Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<ul style="list-style-type: none"> • Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités 	<p>C2. Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p> <p>C1. Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves</p> <p>C3. Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					

Synthèse du référent Inspé
Date :
<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique(s) engagée(s) dans le développement professionnel : • Axes prioritaires de travail pour la période à venir : • Conclusion :



Bilan du référent Inspé

Période : 1 2

Stagiaire 2 nd degré	Référent Inspé
Nom : Prénom : Concours de recrutement : Discipline : Établissement d'affectation :	Nom : Prénom : Discipline : Établissement d'affectation (<i>si différent de celui du stagiaire</i>) :

Contexte d'exercice
<ul style="list-style-type: none"> • Quotité horaire : <input type="checkbox"/> mi-temps <input type="checkbox"/> temps plein • Description de l'établissement : • Informations sur les classes en responsabilité : • Autre :

	Niveau de vigilance sur les indicateurs / attendus pour le bilan intermédiaire 1
	Indicateurs / attendus non évaluable directement en formation Inspé

	Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction
--	--

CC1 Faire partager les valeurs de la République CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique A5. Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité	A3. Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école	A4. Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative	A7. Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fait respecter le règlement intérieur	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					
Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement					
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école					

Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)	A6. Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école	A8. Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative	A7. Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Participe aux différentes instances et conseils	A8. Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information	A6. Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s) A9. Rend compte de son travail aux acteurs concernés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					

Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique					
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement	B2-1. Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.				
• Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées	B2-1. Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action. B2-2. Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et les référentiels	B2-3. Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					

Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves divers					
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4 Prendre en compte la diversité des élèves CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait	B6. Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

approprié le niveau d'autorité attendu à la situation					
• Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe	B6. Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Encourage et valorise ses élèves	B6. Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages	B2-3. Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau	B5. Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie	B4. Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer	B7. Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves	B7. Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)	B7. Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					

Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication					
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école	C4. Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique	A10. Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					

Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.					
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique	C5. Exprime/formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques C6. Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<ul style="list-style-type: none"> • Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités 	<p>C2. Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p> <p>C1. Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves</p> <p>C3. Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					

Synthèse du référent Inspé
Date :
<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique(s) engagée(s) dans le développement professionnel : • Axes prioritaires de travail pour la période à venir : • Conclusion :

Bilan du référent Inspé

Période : 1 2

Stagiaire CPE	Référent Inspé
Nom : Prénom : Concours de recrutement : Discipline : Établissement d'affectation :	Nom : Prénom : Discipline : Établissement d'affectation (<i>si différent de celui du stagiaire</i>) :

Contexte d'exercice
<ul style="list-style-type: none"> • Quotité horaire : <input type="checkbox"/> mi-temps <input type="checkbox"/> temps plein • Description de l'établissement : • Informations sur les classes en responsabilité : • Autre :

Niveau de vigilance sur les indicateurs / attendus pour le bilan intermédiaire 1
Indicateurs / attendus non évaluable directement en formation Inspé

Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction
CC1 Faire partager les valeurs de la République CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
<ul style="list-style-type: none"> • Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations 	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique A5. Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité 	A3. Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école 	A4. Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative 	A7. Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Fait respecter le règlement intérieur 	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					
Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement					
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école C8. Travailler dans une équipe pédagogique					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement

• Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)	A6. Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Participe au travail d'équipe	A8. Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative	A7. Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Participe aux différentes instances et conseils	A8. Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information	A6. Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s) A9. Rend compte de son travail aux acteurs concernés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					

Compétences liées à l'organisation et à la gestion de la vie scolaire dans l'établissement					
C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement et de surveillance des élèves dans un souci de sécurité	B3-5. Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<ul style="list-style-type: none"> • Prend en charge les dispositifs de vérification des absences et de retard des élèves en s'assurant du traitement et de la circulation de l'information à l'égard de toutes les personnes concernées 	<p>B3-1. Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action</p> <p>B3-2. Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son application notamment lorsqu'il s'agit du respect des personnes et des biens 	<p>B3-1. Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action</p> <p>B3-4. Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Adopte une relation d'écoute, d'aide, de soutien auprès des élèves ; sait valoriser et encourager les élèves 	<p>B3-3. Mobilise les ressources professionnelles nécessaires à son action (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, instructions officielles, orientations pédagogiques, projet d'établissement ...)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Fait preuve de vigilance à l'égard des situations conflictuelles, des comportements d'incivilité et de violences de toutes natures et apporte des solutions en concertation avec les équipes éducatives et pédagogiques 	<p>B3-6. Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Participe à sa mesure à l'organisation et à l'animation des personnels de la vie scolaire 	<p>B3-1. Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action</p> <p>B3-2. Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du volet éducatif du projet d'établissement 	<p>B3-8. Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Remarque(s) et conseil(s) :</p>					

Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves divers					
CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4 Prendre en compte la diversité des élèves CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C7. Participer à la construction des parcours des élèves					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
<ul style="list-style-type: none"> Participe au suivi individuel des élèves et à la définition des réponses à apporter en collaboration avec les équipes, les parents et les partenaires éventuels 	B3-7. Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Education nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Participe aux différents dispositifs favorisant la citoyenneté participative et représentative des élèves 	B3-3. Mobilise les ressources professionnelles nécessaires à son action (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, instructions officielles, orientations pédagogiques, projet d'établissement ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Contribue à l'information des élèves sur leur projet d'orientation en liaison avec le professeur principal et le conseiller d'orientation psychologue 	B3-7. Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Education nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					

Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication					
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement	C4. Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique	A10. Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					

Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.					
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique	C5. Exprime/formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques C6. Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités	C2. Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	<p>C1. Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves</p> <p>C3. Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier</p>				
<p>Remarque(s) et conseil(s) :</p>					

Synthèse du référent Inspé
<p>Date :</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique(s) engagée(s) dans le développement professionnel : • Axes prioritaires de travail pour la période à venir : • Conclusion :



Bilan du référent Inspé

Période : 1 2

Stagiaire 2 nd degré Prof-documentation	Référent Inspé
Nom : Prénom : Concours de recrutement : Discipline : Établissement d'affectation :	Nom : Prénom : Discipline :

Contexte d'exercice
<ul style="list-style-type: none"> • Quotité horaire : <input type="checkbox"/> mi-temps <input type="checkbox"/> temps plein • Description de l'établissement : • Formations spécifiques (SEGPA, Ulis, UPE2A, classes internationales, etc.) : • Autre :

	Niveau de vigilance sur les indicateurs / attendus pour le bilan intermédiaire 1
	Indicateurs / attendus non évaluables directement en formation Inspé

	Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction
	CC1 Faire partager les valeurs de la République CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
<ul style="list-style-type: none"> • Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations 	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique A5. Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité 	A3. Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école 	A4. Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative 	A7. Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Fait respecter le règlement intérieur 	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					
Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement					
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international					

Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)	A6. Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Participe aux instances au travail d'équipe	A8. Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative	A7. Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Favorise l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel,	A8. Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école A9. Rend compte de son travail aux acteurs concernés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Connaît et participe à sa mesure aux actions culturelles et éducatives mises en place dans l'établissement	A6. Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					

Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique					
D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information					
D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir					
D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Maîtrise les éléments clés de l'éducation aux médias et de l'information et notamment les	B2-1. Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

aspects juridiques et réglementaires. Les met en œuvre avec les élèves	l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action. B2-2. Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée				
• Identifie les savoirs et savoir-faire fondamentaux à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels	B2-2. Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée B2-3. Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prend en charge à sa mesure la gestion et l'organisation du centre de ressources de documentation et d'information	B2-2. Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					

Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves divers					
CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4 Prendre en compte la diversité des élèves CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Encadre les élèves et fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait adapter le niveau d'autorité attendu à la situation	B6. Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

• Instaure un climat serein et de confiance en particulier au sein du CDI	B6. Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Encourage et valorise ses élèves	B6. Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir, les évaluations, et donne du sens aux apprentissages	B2-3. Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Dans le cadre de projets pédagogiques, prépare en amont les séquences et les inscrit dans une progression réfléchie	B4. Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés. B7. Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau	B5. Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation. B7. Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Remarque(s) et conseil(s) :

Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Met en place une veille informationnelle, utilise les outils de gestion documentaire et de communication	C3. Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier C4. Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

• Applique les droits et obligations de la citoyenneté numérique et forme les élèves à des usages responsables	A10. Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Accompagne les élèves dans un usage responsable de l'outil numérique	B2-2. Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					

Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.					
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel					
Indicateurs	Attendus du DIU	Très bien ; en autonomie en général	Satisfaisant ; nécessite des aides et des conseils ponctuels	Fragile ; nécessite des aides et des conseils récurrents	En difficultés ; nécessite un fort accompagnement
• Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique	C5. Exprime/formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques C6. Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités	C2. Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité C1. Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarque(s) et conseil(s) :					

Synthèse du référent Inspé

- Dynamique(s) engagée(s) dans le développement professionnel :

- Axes prioritaires de travail pour la période à venir :

- Conclusion :

Phase 2 :

Dispositif d'accompagnement renforcé ou aménagement du plan de formation

Tout dispositif d'accompagnement renforcé ou tout aménagement du plan de formation doit faire l'objet d'une demande par l'intermédiaire de ce formulaire et ne sera effectif qu'à la condition de recevoir l'assentiment du stagiaire auquel il est destiné, de l'inspecteur et de l'INSPE.

Cette démarche doit conduire à l'établissement d'un plan de travail personnalisé défini collectivement et peut s'accompagner d'un ou des modules d'accompagnement renforcé du plan académique de formation.

Ce formulaire, visé par l'ensemble des acteurs, est déposé sur COMPAS en fin de phase 2 par l'inspecteur.

Accompagnement renforcé ou Aménagement demandé : de quelle catégorie relève-t-il ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Visite conseil | <input type="checkbox"/> Parcours aménagé |
| <input type="checkbox"/> Aménagement du service | <input type="checkbox"/> Renforcement du tutorat |
| <input type="checkbox"/> Actions spécifiques de formation (à préciser) : | <input type="checkbox"/> Autres (lesquelles) : |
| <input type="checkbox"/> Formation spécifique Autorité et gestion de classe | <input type="checkbox"/> Changement d'établissement |
| <input type="checkbox"/> Formation spécifique Ethique et déontologie | <input type="checkbox"/> Autres précisions : |

Déclinaison :

- De l'accompagnement renforcé (Conseils, directions de travail, point d'appui et contrat de progrès...)

- De l'aménagement (quelles actions, quelles modalités, quelles durées ?). Des documents peuvent figurer en annexe, ils devront être paraphés.

Date de l'entretien :

Le stagiaire (nom, date, signature) :

- Accepte ce plan de formation personnalisé
 Refuse ce plan de formation personnalisé

Le chef d'établissement (pour le second degré) (nom, date, signature) :

L'inspecteur (nom, date, signature) :

La directrice de l'INSPE (date, signature) :

INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Accompagnement renforcé des personnels stagiaires 1D et 2D
ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Nom d'usage du stagiaire :
 Nom patronymique du stagiaire :
 Prénom du stagiaire :
 Discipline :
 Établissement / école d'exercice :
 Réseau / Circonscription / Ville :

Niveau(x) de classe :
 Quotité : 50% ou 100%
 Corps :
 Voie d'accès à la fonction :
 Renouvellement Prolongation BOE
 1^{ère} Année de stage

Phase 1 :
Demande d'accompagnement renforcé

Ce document a vocation à informer tous les acteurs de la formation afin que chacun puisse apporter l'aide requise au dépassement des difficultés identifiées.

Un bulletin de demande d'accompagnement renforcé peut être rédigé par l'un des acteurs de la formation intervenant auprès des PSTG (inspecteur, tuteur, chef d'établissement, référent INSPÉ, formateur) ou le stagiaire lui-même.

Il fait suite à l'observation ou au ressenti de difficultés certaines et récurrentes du stagiaire dans son parcours de professionnalisation. Ces difficultés peuvent se situer à plusieurs niveaux :

- l'absence de garantie de la sécurité physique et/ou morale des élèves ;
- une conduite de classe ne mettant pas les élèves en situation d'apprendre de façon durable, par exemple par absence effective d'autorité sur le groupe classe générant des situations de désordre ;
- une incapacité marquée à concevoir et mettre en œuvre des situations d'enseignement, notamment par l'absence d'un travail de préparation régulier ou efficace ;
- une planification insuffisante des apprentissages et un déficit d'organisation des activités préjudiciables aux progrès des élèves ;
- des dysfonctionnements majeurs dans la relation avec le tuteur, les personnels de l'école/établissement scolaire ou les familles ;
- le constat d'un mal être professionnel important.

Ce formulaire, visé par le stagiaire, est à adresser conjointement en fin de phase 1 à :

- Au stagiaire
- Au tuteur de terrain
- Au Chef d'établissement du stagiaire
- Au service de la formation de l'ISFEC

Constats (points d'appui et difficultés) et analyse des difficultés au regard du référentiel de compétences_

⋮

Pouvez-vous identifier, une (des) piste(s) de résolution des difficultés ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Visite conseil
<input type="checkbox"/> Actions spécifiques de formation (A préciser, par exemple : Autorité et gestion de classe ; Ethique et déontologie) : | <input type="checkbox"/> Parcours aménagé
<input type="checkbox"/> Renforcement du tutorat
<input type="checkbox"/> Autres (lesquelles) : |
|---|---|

Demande rédigée par :

Nom, prénom :

Fonction :

Fait le : _____ à _____

Signature

Le stagiaire (faire précéder la signature de la mention "vu et pris connaissance")

Signature

Phase 2 :
Dispositif d'accompagnement renforcé ou aménagement du plan de formation

Tout dispositif d'accompagnement renforcé ou tout aménagement du plan de formation doit faire l'objet d'une demande par l'intermédiaire de ce formulaire.

Cette démarche doit conduire à l'établissement d'un plan de travail personnalisé défini collectivement.

Ce formulaire, visé par l'ensemble des acteurs, est déposé sur COMPAS en fin de phase 2 par le tuteur d'institut

Accompagnement renforcé ou Aménagement demandé : de quelle catégorie relève-t-il ?

Visite conseil

Actions spécifiques de formation (A préciser, par exemple : Autorité et gestion de classe ; Ethique et déontologie) :

Parcours aménagé

Renforcement du tutorat

Autres (lesquelles) :

Déclinaison :

- De l'accompagnement renforcé / De l'aménagement (Conseils, directions de travail, point d'appui et contrat de progrès...)

Date de l'entretien :

Le stagiaire (nom, date, signature) :

Accepte ce plan de formation personnalisé

Refuse ce plan de formation personnalisé

Le tuteur d'institut (nom, date, signature) :

L'inspecteur (nom, date, signature) :

Le directeur de L'ISFEC (date, signature) :



DIEPAT/24-1016-1634 du 26/08/2024

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
ACADEMIQUE DES AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DANS LES
DOMAINES ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAL ET DE SANTE AUPRES DU RECTEUR DE
L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET
REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

Référence : arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Destinataires : Mesdames et Messieurs les agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratifs, techniques, social et de santé auprès du recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de division de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral qui actualise la composition de la commission consultative paritaire académique concernant le corps des :

**agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratifs,
techniques, social et de santé auprès du recteur de l'académie d'Aix-Marseille**

portant désignation des représentants de l'administration et des représentants élus du personnel.

Signataire : Pour le recteur et par délégation, Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille



Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et des personnels à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratifs, techniques, social et de santé auprès du recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;
Vu l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État (JORF du 5 juin 2018) ;
Vu l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
Vu l'arrêté rectoral du 25 juin 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°379 du 10 septembre 2018 ;
Vu la proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 8 décembre 2022 ;
Vu le changement de fonctions de Monsieur Bernard BEIGNIER le 3 avril 2024 ;
Vu la nomination de Monsieur Benoît DELAUNAY, en tant que recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités le 31 mai 2024 ;
Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 1^{er} juillet 2024.

Arrête :

Article 1er : – Sont désignés en qualité de représentants de l'administration et représentants des personnels à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratifs, techniques, social et de santé auprès du recteur de l'académie d'Aix-Marseille ci-après :

A. Représentants de l'administration

a. Membres titulaires

- Monsieur Benoît DELAUNAY, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, rectorat, Aix-en-Provence
- Monsieur Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, rectorat, Aix-en-Provence
- Monsieur David LAZZERINI, secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille, directeur des relations et des ressources humaines, rectorat, Aix-en-Provence
- Madame Fabienne CALLOUE, médecin conseiller technique du recteur, rectorat, Aix-en-Provence
- Madame Claire MOLENAT, adjointe au directeur des relations et des ressources humaines, rectorat, Aix-en-Provence

b. Membres suppléants

- Monsieur Nicolas GENESTOUX, chef de la DIEPAT, rectorat, Aix-en-Provence

- Madame Anne-Lise TORCK, adjointe au directeur des relations et des ressources humaines, cheffe du service recrutement des personnels enseignants et non enseignants, rectorat, Aix-en-Provence
- Madame Evelyne LIOTARDO, cheffe de bureau à la DIEPAT, rectorat, Aix-en-Provence
- Madame Nathalie QUARANTA, adjointe au chef de division et cheffe de bureau à la DIEPAT, rectorat, Aix-en-Provence
- Monsieur Sébastien JULIEN, infirmier conseiller technique du recteur, rectorat, Aix-en-Provence

B. Représentants élus du personnel

a. Membres titulaires

Catégorie A

- Madame Nathalie TRANO, FSU, lycée Jean PERRIN, Marseille
- Monsieur Fabien CECCHINI, UNSA Éducation, rectorat, Aix-en-Provence

Catégorie B

- Madame Yassina MASSOUDI, FNEC FP FO, collège André MALRAUX, Marseille

Catégorie C

- Madame Lorenza ISOARDO, FSU, collège Germaine TILLION, Marseille
- Madame Bernadette GOLF, CGT Educ'action, lycée polyvalent des métiers Jean Baptiste BROCHIER, Marseille

b. Membres suppléants

Catégorie A

- Madame Laura TERZIAN, FSU, lycée polyvalent REMPART-VINCI, Marseille
- Madame Véronique BIANCOTTO, UNSA Éducation, rectorat, Aix-en-Provence

Catégorie B

- Monsieur Rayane HADIR, FNEC FP FO, lycée polyvalent Denis DIDEROT, Marseille

Catégorie C

- Monsieur Loic LAGADEC, FSU, lycée polyvalent Simone VEIL, Marseille
- Monsieur Leo THOMASON, CGT, rectorat, Aix-en-Provence

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 5 juillet 2024

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN



DIEPAT/24-1016-1635 du 26/08/2024

REVALORISATION DE L'IFSE DES PERSONNELS AAE ET SAENES

Références : Décret n° 2041-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État - Note DGRH C1-1 n° D2024 du 10 juin 2024 relative à la revalorisation indemnitaire des personnels de la filière administrative affectés dans les services et établissements du MENJ au titre de 2024

Destinataires : Mesdames et messieurs les personnels concernés - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement et responsables des services académiques

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de division - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - M. SADAILLAN - chef du bureau des personnels administratifs et jeunesse et sports - Tel : 04 42 91 72 28 - pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr - Mme BERMOND - gestion des AAE (lettres A à M) - Tel : 04 42 91 72 42 - marjorie.bermond@ac-aix-marseille.fr - M. BESNARD - gestion des AAE (lettres N à Z) - Tel : 04 42 91 72 52 - marjorie.bermond@ac-aix-marseille.fr - Mme MERLIN - gestion des SAENES (lettres A à H) - Tel : 04 42 91 72 29 - gabrielle.merlin@ac-aix-marseille.fr - Mme CORTI - gestion des SAENES (lettres I à Z) - Tel : 04 42 91 72 30 - anne.corti@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les mesures mises en œuvre dans le cadre du Grenelle de l'Éducation en 2021 et de la convergence indemnitaire interministérielle en 2022 ont permis de revaloriser de manière très significative l'IFSE des personnels de la filière administrative :

- + 4450 € annuels bruts en moyenne pour les personnels de catégorie A
- + 2480 € annuels bruts en moyenne pour les personnels de catégorie B
- + 1200 € annuels bruts en moyenne pour les personnels de catégorie C

En 2023, une mesure ciblée sur les personnels de catégorie C a permis une revalorisation forfaitaire de 675 € bruts annuels au bénéfice de ces personnels.

La revalorisation indemnitaire pour 2024 a notamment pour objectif d'octroyer une revalorisation forfaitaire aux **personnels de catégorie A et B** qui n'ont pas bénéficié de mesure indemnitaire en 2023.

Cette revalorisation forfaitaire de l'IFSE est de 865.08 € bruts annuels pour les AAE soit un **gain mensuel brut de 72.09 €**.

Pour les SAENES, la revalorisation forfaitaire de l'IFSE est de 350.04 € bruts annuels, soit un **gain mensuel brut de 29.17 €**.

Cette revalorisation forfaitaire de l'IFSE prend **effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2024** avec effet sur **paye du mois d'août 2024**.

Le tableau ci-après indique les montants d'IFSE actuels depuis 2022 et les nouveaux à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Corps	Groupe IFSE	2022 montant mensuel brut		2024 montant mensuel brut	
		<i>Non logés</i>	<i>Logés</i>	<i>Non logés</i>	<i>Logés</i>
AAE	Groupe 1	1 460,00 €	1 241,00 €	1 532,09 €	1 313,09 €
	Groupe 2	1 200,00 €	1 020,00 €	1 272,09 €	1 092,09 €
	Groupe 3	1 000,00 €	850,00 €	1 072,09 €	922,09 €
	Groupe 4	850,00 €	723,00 €	922,09 €	795,09 €
SAENES	Groupe 1	750,00 €	638,00 €	779,17 €	667,17 €
	Groupe 2	650,00 €	553,00 €	679,17 €	582,17 €
	Groupe 3	585,00 €	497,00 €	614,17 €	526,17 €

Signataire : Pour le recteur et par délégation, Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille



DIEPAT/24-1016-1636 du 26/08/2024

REVALORISATION DE L'IFSE DES ASS ET CTSS

Références : Décret n°2041-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État - Circulaire n°2016-7 du 14 janvier 2016 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP au bénéfice des corps de la filière sociale - Note DGRH C1-1 du 10 juin 2024 relative à la revalorisation indemnitaire des personnels de la filière sociale affectés au MENJS au titre de 2024

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels ASS (assistants de service social) - CTSS (conseillers techniques de service social) - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et responsables des services académiques

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Mme QUARANTA - chef du bureau des personnels d'encadrement, ITRF et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - Mail : nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme PRINDERRE - gestion des médecins, ASS et CTSS - Tel : 04 42 91 72 37 - Mail : francoise.prinderre@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les mesures de convergence interministérielle mises en œuvre dans le cadre des perspectives salariales de la fonction publique et de l'agenda social du Grenelle de l'Éducation au titre de 2020 et 2021 et la revalorisation intervenue en 2022 au titre du réexamen triennal se sont traduites par un gain moyen de près de :

+ 4000 € annuels bruts en moyenne pour les CTSS

+ 3600 € annuels bruts en moyenne pour les ASS

Soit une progression respective de 61% et 85% par rapport aux versements constatés en 2019.

La revalorisation indemnitaire pour 2024 a notamment pour objectif d'engager un processus de convergence des niveaux de CIA entre académies et de mieux reconnaître la manière de servir des personnels.

Cette revalorisation est d'un montant annuel de 2200 € annuels bruts pour les ASS et de 2800 € annuels bruts pour les CTSS.

La revalorisation forfaitaire de l'IFSE prend **effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2024** avec effet sur **paye du mois d'août 2024**.

Le tableau ci-après indique les montants d'IFSE actuels depuis 2022 et les nouveaux à compter du 1^{er} janvier 2024 :

	IFSE 2022		IFSE 2024 revalorisation forfaitaire	
	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel
ASS				
G1	-	-	-	-
G2	667 €	8 004 €	850,35 €	10 204 €
CTSS				
G1	905 €	10 860 €	1138,35 €	13 660 €
G2	805 €	9 660 €	1038,35 €	12 460 €

Signataire : Pour le recteur et par délégation, Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille



DIEC/24-1016-1754 du 26/08/2024

INDEMNITES DE CHEFS DE CENTRES ORGANISANT LE BTS - SESSION 2024

Références : Arrêté du 10 août 2022 relatif au montant de l'indemnité instituée par le décret n° 2022-1146 du 10 août 2022 relatif à l'indemnité allouée aux personnels des établissements d'enseignement désignés comme centres d'examen à l'occasion de l'organisation de l'examen du brevet de technicien supérieur

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs de centres d'examen du Brevet de technicien supérieur

Dossier suivi par : Mme GAMAIN - Tel : 04 42 91 72 10 - Mail : nathalie.gamain@ac-aix-marseille.fr

1 - Montant global des indemnités

Cette nouvelle indemnité permet de rémunérer les sujétions, tâches et responsabilités effectivement assumées par les personnels des établissements d'enseignements publics et privés sous contrat, centre d'examen du BTS, lors de l'organisation des épreuves ponctuelles du BTS prévues à l'article D. 643-19 du code de l'éducation et des épreuves de contrôle prévues au 2° de l'article D 643-15 du même code (épreuves orales de rattrapage).

Le montant global des indemnités allouées au titre de chaque établissement d'enseignement concerné, centre d'examen du BTS, est calculé sur la base du nombre de journées pendant lesquelles se déroulent une ou plusieurs épreuves ponctuelles, celles passées à la fin des deux années de formation, et les épreuves de contrôle, ainsi que du nombre de candidats journalièrement affectés au centre d'examen.

Les seuils et les montants de l'indemnité créée représentent un gain conformément aux modalités ci-dessous :

NOMBRE TOTAL DE CANDIDATS JOURNELLEMENT AFFECTES AU CENTRE	MONTANT JOURNALIER BRUT
De 11 à 50	50 €
De 51 à 100	80 €
Plus de 100	150 €

En application du décret, le montant journalier de l'indemnité est déterminé sur la base suivante :

- de 11 à 50 candidats : 50 euros
- de 51 à 100 : 80 euros
- Plus e 100 candidats : 150 euros

2 - Répartition des indemnités entre le chef de centre et les personnels de l'établissement

En fonction des sujétions et des responsabilités effectivement assumées et sur proposition du chef d'établissement désigné comme chef de centre d'examen, l'indemnité sera répartie entre le chef de centre et les personnels de l'établissement qui ont participé aux opérations liées à l'organisation de l'examen du BTS.

3 - Répartition des indemnités par candidats et par jour pour les établissements concernés par les périodes (Annexe 3)

Pour certaines épreuves, l'affectation et la convocation des candidats en dates et heures de passage sont laissées à l'initiative du chef de centre, qui dispose d'une période donnée pour faire passer les candidats.

S'agissant de la répartition sur une période, le montant des ICC étant journalier, il conviendra de nous indiquer (en remplissant le tableau dans l'annexe 3) la répartition du nombre de candidats pour chaque jour de cette période afin d'effectuer le calcul selon le seuil réglementaire explicité ci-dessus.

Exemple pour l'établissement X : 14 candidats du 13 au 15 juin 2023

Répartition : 7 candidats le 13 juin/ 7 candidats le 14 juin 2023

Établissement Centre épreuve	Statut Centre épreuve	code session	Date d'épreuve	Période	Nombre de candidats	REPONSE ETAB : REPARTITION
ETABLISSEMENT X	public_statut	2023-06	17/05/2023		29	
ETABLISSEMENT X	public_statut	2023-06	18/05/2023		16	
ETABLISSEMENT X	public_statut	2023-06	19/05/2023		14	
ETABLISSEMENT X	public_statut	2023-06	13/06/2023	Période jusqu'au 15/6/2023	14	7 le 13/6 et 7 le 14/6
ETABLISSEMENT X	public_statut	2023-06	20/06/2023	Période jusqu'au 22/6/2023	10	5 le 20/6 et 5 le 21/6

A cet effet, les annexes 1, 2 et 3 devront être adressées complétées **en un seul exemplaire soit par courrier ou par mail avant le 20 septembre 2024 dernier délai**, à l'adresse suivante : nathalie.gamain@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le recteur et par délégation, Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REPARTITION DES INDEMNITES DE CHEFS DE CENTRES (Annexe 2)

Session 2024

Nom du centre d'examen :

RNE :

	Nom prénom	Pourcentage
Chef de centre		
Autres personnels		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
	TOTAL	100 %

Le décompte du nombre de candidats par jour d'épreuve est effectué par la DIEC par extraction de l'application informatique CYCLADES,

Le

Cachet et signature du chef de centre



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des examens et concours

**REPARTITION DES INDEMNITES SUR DES PERIODES
PAR JOUR ET PAR DATE
(Annexe 3)**

Session 2024

Établissement centre épreuve	Statut centre épreuve	Code session 2024-06	Date d'épreuve	Période du... au ...	Nombre de candidats	Répartition établissement

Le

Cachet et signature du chef de centre